Quatre-vingt-neuvième année. — N° 137. Le Numéro : 15 francs. Samedi 15 Juin 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063-13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les **Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les **Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'**Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

AVIS

Le « BULLETIN OFFICIEL DES DECORATIONS, MEDAILLES ET RECOMPENSES » n° 14 de 1957 parait ce jour. Prix : 50 F.

Vient de paraître :

PROGRAMME D'ACTION REGIONALE POUR LA CORSE

Le **programme d'action régionale pour la Corse,** établi en application du décret n° 55-873 du 30 juin 1955 et approuvé par l'arrêté du 2 avril 1957, et qui a pour but d'orienter le développement économique et social de cette région, de coordonner l'action des différentes administrations et de guider les particuliers, les organisations professionnelles et les collectivités locales dans l'utilisation des formes d'encouragement et de soutien par lesquelles l'Etat est disposé à stimuler la mise en valeur régionale, a fait l'objet d'une brochure spéciale. Ce programme comprend deux parties : d'une part, les objectifs à atteindre, et, d'autre part, les mesures propres à les réaliser, concernant notamment :

— *l'agriculture, les forêts, la pêche ;*
— *l'énergie et l'industrie ;*
— *le tourisme, les transports et les communications ;*
— *le commerce et l'artisanat ;*
— *le logement et l'urbanisme ;*
— *l'enseignement technique.*

En annexe, sont reproduites les statistiques les plus significatives de la démographie et de l'économie de l'Ile ; une carte en couleurs, actuellement en cours d'exécution, sera adressée ultérieurement et à titre gracieux aux acquéreurs.

Cette brochure de 56 pages, de format in-8 carré, est en vente au prix de **250 F,** sous le **n° 1094,** ou expédiée franco sur simple demande, accompagnée du montant, adressée à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].*)

(1 l.)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Arrêté du 6 juin 1957 portant renouvellement du conseil scientifique institué au commissariat à l'énergie atomique (p. 5987).

Arrêté du 14 juin 1957 portant affectation de l'Hôtel de Sens à la présidence du conseil (p. 5987).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 11 juin 1957 portant renouvellement du détachement d'un magistrat (p. 5988).

Arrêté du 13 mai 1957 portant attribution de la médaille de l'éducation surveillée (p. 5987).

Arrêtés portant nominations, détachement, mutation, mise en congé de longue durée et en disponibilité :

Conseil d'Etat (p. 5988).

Greffiers (p. 5988).

Personnel des services judiciaires (p. 5988).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté du 24 mai 1957 portant ouverture de crédit (legs et donations) (p. 5988).

Arrêté portant détachement (contrôle civil) (p. 5988).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets des 28 et 29 mai 1957 accordant la médaille de la Reconnaissance française (p. 5988).

Décret du 29 mai 1957 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (p. 5988).

Arrêtés du 24 avril 1957 portant attribution de la médaille départementale et communale (p. 5988).

Arrêtés portant attribution de la médaille d'honneur de la police française (p. 5988).

Arrêté portant désignation d'un membre de la commission chargée de coordonner les échanges internationaux dans le domaine communal (p. 5988).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et administration préfectorale) (p. 5988).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée (p. 5988).

Citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 5988).

Citations à l'ordre de l'armée de mer (p. 5988).

Décrets du 11 juin 1957 portant promotions, nominations et réintégration (services communs, armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 5988).

Décision autorisant des candidats à prendre part au concours pour le grade de stagiaire du commissariat de la marine (p. 5991).

Tableaux de concours supplémentaires pour la Légion d'honneur de l'année 1957 (armée de mer, active et réserve) (p. 5988).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret n° 57-701 du 14 juin 1957 portant autorisation de dépenses en excédent des crédits ouverts (dépenses militaires) (p. 5991).

Décret n° 57-587 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des cadres de maîtrise et des cadres secondaires des manufactures et des magasins de transit du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (rectificatif) (p. 5998).

Décret n° 57-588 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des cadres de maîtrise et des cadres secondaires des services de la culture et des centres de fermentation des tabacs en feuilles du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes (rectificatif) (p. 5998).

Arrêté du 17 mai 1957 portant création d'une commission administrative paritaire compétente pour le corps des contrôleurs d'Etat (p. 5998).

Arrêté du 28 mai 1957 fixant le cautionnement de l'agent comptable du service professionnel d'informations techniques et économiques agricoles de Seine-et-Oise (p. 5998).

Arrêté du 8 juin 1957 portant modification et complétant l'arrêté du 6 novembre 1917 instituant des commissions administratives paritaires à la caisse des dépôts et consignations (p. 5998).

Arrêté du 8 juin 1957 portant transfert de crédits (p. 5999).

Arrêtés portant remises de débets (p. 6000).

Arrêté portant nomination de l'agent comptable du centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Lille (p. 6000).

Arrêtés portant nomination de membres de groupes permanents d'étude des marchés (p. 6000).

Arrêtés portant promotions, reclassements, détachements et admission à la retraite:

Administrateurs civils (p. 6000).

Administration centrale des finances (p. 6001).

Caisse des dépôts et consignations (p. 6001).

Commissariat général aux prix (p. 6001).

Direction générale des impôts (p. 6001).

Enquêtes économiques (p. 6001).

Office des changes (p. 6001).

Service d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (p. 6001).

Services extérieurs du Trésor (p. 6001).

Tableau d'avancement des commissaires aux prix de 3e classe (année 1957) et *arrêté* portant promotion (p. 6001).

Industrie et commerce.

Arrêté du 31 mai 1957 portant approbation du budget de la section française de l'exposition internationale de Bruxelles 1958 (p. 6001).

Arrêté du 7 juin 1957 agréant un organisme professionnel pour l'exécution des statistiques commerciales (p. 6001).

Arrêté portant renouvellement des mandats d'administrateurs au conseil d'administration de la Régie autonome des pétroles (p. 6002).

Arrêté portant détachement (mines) (p. 6002).

Agriculture.

Arrêté du 18 mai 1957 portant attribution de la médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (p. 6002).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes académiques (p. 6002).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 27 mai 1957 portant nomination dans l'ordre du Mérite touristique (p. 6002).

Arrêtés des 9 et 10 mai 1957 relatifs au comité technique paritaire de la navigation aérienne et portant nomination des membres de ce comité (p. 6002).

Arrêté du 15 mai 1957 portant dispenses exceptionnelles de navigation au titre des dispositions transitoires prévues pour l'application du décret du 16 novembre 1948 (p. 6003).

Arrêté du 28 mai 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 6003).

Arrêté du 31 mai 1957 portant affectation du produit des péages perçus au port de Bordeaux au profit du port autonome (p. 6003).

Arrêté du 4 juin 1957 portant reclassement des fonctionnaires des catégories D et C relevant du secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (aviation civile et commerciale) (p. 6003).

Arrêté du 5 juin 1957 portant affectation définitive au sous-secrétariat d'Etat à la marine marchande d'un terrain domanial situé à Saint-Denis (la Réunion) (p. 6004).

Arrêté du 7 juin 1957 portant admission en compte, pour la pension de retraites des marins, du temps passé à terre par des officiers et marins concourant aux travaux des années géophysiques internationales (p. 6004).

Arrêté du 8 juin 1957 fixant le nombre de postes mis aux concours de recrutement dans les corps de la météorologie (p. 6005).

Arrêté portant remise de débet (p. 6005).

Arrêté portant délégation de signature (p. 6005).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission des comptes des transports de la nation (p. 6005).

Arrêtés portant inscription à un tableau d'avancement, promotion, nominations, affectation, détachements et acceptation de démissions:

Aviation civile et commerciale (p. 6005).

Ponts et chaussées (p. 6005).

Régisseurs d'avances (p. 6006).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêtés portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 6006).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Décret et *arrêté* du 15 mai 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite social (p. 6006).

Décret du 27 mai 1957 portant nomination dans l'ordre du Mérite du travail (p. 6006).

Santé publique et population.

Décrets des 16, 21, 22 et 29 mai 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique (p. 6006).

Décret du 24 mai 1957 portant attribution de la médaille de la Famille française (p. 6006).

Arrêté du 29 mai 1957 portant attribution de la médaille d'honneur des épidémies (p. 6006).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décrets du 15 mai 1957 portant nominations dans l'ordre du Mérite combattant (p. 6006).

Arrêtés portant attribution de la médaille de la France libérée (p. 6006).

MINISTERE DU SAHARA

Arrêté portant nomination de membres du cabinet et de l'état-major particulier du ministre (p. 6006).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Réunion de commission du vendredi 14 juin 1957. — Convocation de la conférence des présidents (p. 6007).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents (p. 6007).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 6008).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 6009).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 6010).

Annonces (p. 6015).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

Feuilles 15 et 16.

Conseil national du crédit. — Rapport pour l'année 1956 (pp. 307 à 363).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Renouvellement du conseil scientifique institué au commissariat à l'énergie atomique.

Par arrêté du 6 juin 1957, sont nommés, à compter du 19 avril 1957, pour une durée de trois ans, membres du conseil scientifique institué au commissariat à l'énergie atomique.

MM.

Anxionnaz (René), ancien élève de l'école polytechnique industrielle.
Armand (Louis), président du conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français.
Berger (Gaston), directeur général de l'enseignement supérieur.
De Broglie (Louis), secrétaire perpétuel de l'académie des sciences.
De Broglie (Maurice), membre de l'Institut.
Bugnard (Louis), directeur de l'institut national d'hygiène.
Chaudron (Georges), professeur à la faculté des sciences de Paris.
Courrier (Robert), secrétaire perpétuel de l'académie des sciences.
Guérin, général de corps d'armée, président du comité d'action scientifique de la défense nationale.
Goguel (Jean), ingénieur en chef des mines.
Hirsch (Etienne), commissaire général au plan de modernisation et d'équipement.
Ponte (Maurice), ancien élève de l'école normale supérieure.
Roy (Maurice), membre de l'institut, directeur de l'office national d'études et de recherches aéronautiques.
Thibaud (Jean), professeur à la faculté des sciences de Lyon.
Wyart (Jean), professeur à la faculté des sciences de Paris.

Affectation de l'Hôtel de Sens à la présidence du conseil.

Le président du conseil des ministres et le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu le décret n° 49-1313 du 29 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat, modifié par le décret n° 53-1091 du 10 novembre 1953;

Vu l'adhésion du ministre de la défense nationale en date du 8 juin 1957;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 11 juin 1957,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est affecté, à titre définitif, à la présidence du conseil pour être mis à la disposition du ministre du Sahara, l'Hôtel de Sens, sis 138, rue de Grenelle, à Paris (7e).

Art. 2. — Le chef des services administratifs et financiers de la présidence du conseil et le chef du service des domaines au ministère des finances, des affaires économiques et du plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1957.

Le président du conseil des ministres,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
FÉLIX GAILLARD

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du 13 mai 1957 portant attribution de la médaille de l'éducation surveillée.

Ce texte est publié au n° 14 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 11 juin 1957 portant renouvellement du détachement d'un magistrat.

Par décret en date du 11 juin 1957, pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Benoit Arene, conseiller de cour d'appel, est maintenu, pour la période comprise entre le 12 novembre 1956 et le 31 octobre 1957, en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer les fonctions de professeur à la faculté de droit de Beyrouth.

Conseil d'Etat.

Par arrêté du 8 juin 1957, Mme Terrel, attaché administratif de 2e classe au conseil d'Etat, est détachée au bureau de Paris d'Electricité et gaz d'Algérie, en qualité de conseiller juridique, à compter du 1er février 1957, pour une période de cinq ans.

Greffiers.

Par arrêté en date du 31 mai 1957, M. Ensminger (Henri), greffier au tribunal cantonal de Rohrbach-lès-Bitche, est muté, sur sa demande, en la même qualité, au tribunal cantonal de Sarre-Union, en remplacement de M. Schumacher, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 31 mai 1957:

M. Sigrist (Louis), greffier du tribunal cantonal de Sélestat, est nommé greffier en chef du tribunal de première instance de Colmar et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Schneider, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Doetsch (Xavier-Joseph), greffier du tribunal cantonal de Thann, est nommé secrétaire en chef du parquet du tribunal de première instance de Mulhouse et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Kirner, appelé à d'autres fonctions.

Personnel des services judiciaires.

Par arrêté en date du 31 mai 1957, Mme Campy, née Yvonne Schmidt, commis au tribunal de première instance de Strasbourg, est maintenue en disponibilité, sur sa demande, pour une période de deux ans, à compter du 11 juin 1957, en application de l'article 120 de la loi du 19 octobre 1946.

Par arrêté en date du 31 mai 1957, un congé de longue durée de six mois à plein traitement est accordé à M. Moisson (Louis), employé de bureau au tribunal de première instance de Metz, pour la période du 2 avril au 1er octobre 1957 inclus, en application de l'article 93, premier alinéa, de la loi du 19 octobre 1946 (premier congé).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Legs et donations.

Par arrêté en date du 24 mai 1957, il est ouvert au ministère des affaires étrangères, sur 1957, un crédit s'élevant à la somme de 181.800 F applicable au chapitre 37-92: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations » du budget des affaires étrangères.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Produits de legs et de donations attribués à l'Etat ou à diverses administrations publiques ».

Contrôle civil.

Par arrêté du 8 juin 1957, M. Boisvieux (Roger), contrôleur civil du Maroc de 2e classe, 4e échelon, est détaché en qualité d'administrateur civil de 2e classe, 7e échelon (indice 500), auprès de la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement), à compter du 16 juin 1957, pour une période maximum de cinq ans.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets des 28 et 29 mai 1957 accordant la médaille de la Reconnaissance française.

Décret du 29 mai 1957 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement.

Arrêtés du 24 avril 1957 portant attribution de la médaille départementale et communale.

Arrêtés portant attribution de la médaille d'honneur de la police française.

Ces textes sont publiés au n° 14 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Commission chargée de coordonner les échanges internationaux dans le domaine communal.

Par arrêté du 7 juin 1957, par application de l'article 1er, alinéa 14, du décret du 24 janvier 1956, modifié par le décret du 23 juin 1956, est nommé membre de la commission des échanges internationaux dans le domaine communal:

Le directeur général des archives de France.

Administration centrale.

Par arrêté du 8 juin 1957, M. Bosc (François), administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de sous-préfet. Le présent arrêté aura effet à compter du 21 novembre 1956.

Administration préfectorale.

Par arrêté du 8 juin 1957, M. Venet (Alfred), sous-préfet de 1re classe, est placé dans la position de service détaché afin de lui permettre d'exercer les fonctions de directeur de l'hôpital-hospice de Wattrelos.

Le présent arrêté aura effet pour une période de cinq années au maximum, à compter du 16 février 1957.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Citations à l'ordre de l'armée.

Citations à l'ordre de l'armée de mer.

Citations à l'ordre de l'armée aérienne.

Tableaux de concours supplémentaires pour la Légion d'honneur de l'année 1957 (armée de mer, active et réserve).

Ces textes sont publiés au n° 14 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Décret du 11 juin 1957 portant promotions (Services communs).

Par décret en date du 11 juin 1957, sont promus à titre définitif:

ACTIVE

Gendarmerie nationale.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1957.)

Au grade de colonel.

Les lieutenants-colonels:

M. Artous (Louis-Emile), en remplacement de M. Gendrault, retraité.

M. Cherasse (André-Henri), D. E. M., en remplacement de M. Cathoulic, promu.

M. Royer (Aristide), en remplacement de M. Siman, retraité.
M. Pages (Fernand-Louis-Léopold), en remplacement de M. Chaignot, retraité.
M. Ducretet (Paul), en remplacement de M. Lefevre, retraité.

Au grade de lieutenant-colonel.

Les chefs d'escadron:

M. Quensont (Marcel-Léon-Henry), en remplacement de M. Artous, promu.
M. Camus Marcel-Alfred), en remplacement de M. Cherasse, promu.
M. Hettinger (Albert-Pierre-Eugène), en remplacement de M. Royer, promu.
M. Ardoin (Raymond-Pierre), en remplacement de M. Pages, promu.
M. Laval (Georges-André), D. E. M., en remplacement de M. Ducretet, promu
M. Rabot (Raymond), en remplacement de M. Roux, retraité.
M Rathier (Joseph-Georges), en remplacement de M. Guin, retraité.
M. Hubert (Maurice-François), en remplacement de M. Roussin, retraité.

Au grade de chef d'escadron.

Les capitaines:

1er tour (choix, 2e partie). M. Poli (Ange), en remplacement de M. Quensont, promu.
2e tour (choix, 1re partie) M. Dubourg (Raoul-Max), en remplacement de M. Camus, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Jammes (Fernand-Antoine), en remplacement de M. Hettinger, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Sanson (Prosper-Charles), en remplacement de M. Ardoin, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Petrignani (Gaston-Jacques), en remplacement de M. Laval, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Vaysse (Louis-Etienne-André), en remplacement de M. Rabot, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Avignon (Paul-Jean), en remplacement de M. Rathier, promu.
2e tour (choix, 1re partie). M. Saint-Laurent (Georges-Marius-Pascal), en remplacement de M. Hubert, promu.
1er tour (choix, 2e partie). M. Cartier (Jean-Adolphe-Henri), en remplacement de M. Duran, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Poli (Jacques), en remplacement de M. Laurens, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Rouxel (Alexandre-Joseph), en remplacement de M. Merian, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Auboiron (Jean-Louis), en remplacement de M. Proust, retraité.
1er tour (choix, 2e partie). M. Marois (Guy-André), en remplacement de M. Bertrand, retraité.
2e tour (choix, 1re partie). M. Rouillac (René), en remplacement de M. Boigelot, retraité.

Au grade de capitaine.

Les lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Jiquelle (Pierre-Romarie), en remplacement de M. Poli (Ange), promu.
2e tour (choix). M. Perrot (Louis-Raymond-Lucien), en remplacement de M. Dubourg, promu.
3e tour (ancienneté). M. Girard (Jean-André), en remplacement de M. Jammes, promu.
1er tour (ancienneté). M. Lachaume (Jean-Georges), en remplacement de M. Sanson, promu.
2e tour (choix). M. Coutier (Jean-Auguste-Edmond), en remplacement de M. Petrignani, promu.
3e tour (ancienneté). M. Vigneaux (Roger-Sylvain), en remplacement de M. Vaysse, promu.
1er tour (ancienneté). M. Barat (Roger-Gérard), en remplacement de M. Avignon, promu.
2e tour (choix). M. Despres (Jean-Georges), en remplacement de M. Saint-Laurent, promu.
3e tour (ancienneté). M. Santschi (Claude-Jean), en remplacement de M. Cartier, promu.
1er tour (ancienneté). M. Baron (Jacques-Léon), en remplacement de M. Poli (Jacques), promu.
2e tour (choix). M. L'Huillier (Louis-Paul), en remplacement de M. Rouxel, promu.
3e tour (ancienneté). M. Dupont (Michel-Marie-François), en remplacement de M. Auboiron, promu.
1er tour (ancienneté). M. Pillet (Frédéric-Gaston-Michel), en remplacement de M. Marois, promu.
2e tour (choix). M. Maurin (Henri), en remplacement de M. Rouillac, promu.
3e tour (ancienneté). M. Lefebvre (Jean-Baptiste), en remplacement de M. Woehrle, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Dutheil (Jean-Albert) figure au tableau d'avancement de 1957, en remplacement de M. Vernay, retraité.
2e tour (choix). M. Delhoume (Edgar-Louis), en remplacement de M. Joret, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Vincent (Paul-Edouard), en remplacement de M. Denefeld, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Vidal (Georges-Paul), en remplacement de M. Fargues, retraité.
2e tour (choix). M. Thomasset (Francis-Claudius-Emile), en remplacement de M. Le Thomas, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Quiquampoix (Roger-Charles), figure au tableau d'avancement de 1957, en remplacement de M. Hameurt, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Aubin (Georges-Henri-Marcel), figure au tableau d'avancement de 1957, en remplacement de M. Labat, retraité.
2e tour (choix). M. Vest (Pierre-Robert), en remplacement de M. Fournet, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Le Guern (Guillaume), en remplacement de M. Roudot, retraité.
1er tour (ancienneté). M. Lavondes (Léon-Jean-Baptiste), en remplacement de M. Beaupied, retraité.
2e tour (choix). M. Devoy (Albert-Maurice), en remplacement de M. Coumes, retraité.
3e tour (ancienneté). M. Carbonnier (Victor-François-Joseph), en remplacement de M. Baudot, retraité.

Au grade de lieutenant.

Les sous-lieutenants:

MM. Delrocq (Clément-Jules-Georges).
Moncade (Octave-Charles).
Adelaine (André-Abel-Jean).

Au grade de sous-lieutenant.

L'adjudant-chef:

M. Lescure (Jean-Paul-Albert).

Service commun des justices militaires des forces armées.

MAGISTRATS MILITAIRES

Magistrat militaire de 1re classe.

M. le magistrat militaire de 2e classe Milliot (Jean), en remplacement de M. le magistrat militaire de 1re classe Thinières (André), retraité. — Maintenu.

Magistrat militaire de 2e classe.

M. le magistrat militaire de 3e classe Flicoteaux (Paul), en remplacement de M. le magistrat militaire de 2e classe Milliot (Jean), promu. — Maintenu.

Magistrat militaire de 3e classe.

Les magistrats militaires adjoints:

M. Chopelet (Henri), en remplacement de M. le magistrat militaire de 3e classe Flicoteaux (Paul), promu. — Maintenu.
M. Girard (Roger), aménagement d'effectifs. — Maintenu.

Services de santé des armées.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1957.)

ARMÉE DE TERRE

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin colonel.

Les médecins lieutenants-colonels:

M. Delvoye (Pierre-Jean), en remplacement de M. Steuliet, retraité. — Maintenu.
M. Guiguet (Robert-Marie-Alfred), en remplacement de M. Geay, retraité. — Maintenu.
M. Conze (Henri-Mary-Louis), en remplacement de M. Le Carbont, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin lieutenant-colonel.

Les médecins commandants:

M. Chevat (Henri-Marcel), en remplacement de M. Delvoye, promu. — Maintenu.

M. Izac (René-Germain), en remplacement de M. Guiguet, promu. — Maintenu.

M. Pean (André-Hubert-René), en remplacement de M. Conze, promu. — Maintenu.

M. Guericolas (Jacques-Marie-René), en remplacement de M. Danthony, retraité. — Maintenu.

M. Grau (Maurice-Joseph-Ferréol), en remplacement de M. Brochier, retraité. — Maintenu.

M. Legrand (Alphonse-Jules-Maurice), en remplacement de M. Rumeau, retraité. — Maintenu.

M. Castellani (Jean), en remplacement de M. Deumie, retraité. — Maintenu.

M. Garnung (Henry), en remplacement de M. Miquel, retraité. — Maintenu.

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

(Choix.) M. Laurenti (Jacques-Edouard), en remplacement de M. Cheval, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Julia (Albin-Leuzin-Elie), en remplacement de M. Izac, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Comptour (Louis-Jean), en remplacement de M. Pean, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Minvielle (Pierre-Louis-Alfred), en remplacement de M. Guericolas, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Fontan (Pierre-Michel-Marie-Joseph), en remplacement de M. Grau, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Delmas (Joseph-Achille-Paul), en remplacement de M. Legrand, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Rivelon (Jacques-Henri-Alfred), en remplacement de M. Castellani, promu. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Pujol (Paul-Emile), en remplacement de M. Garnung, promu. — Maintenu.

(Choix.) M. Morilleau (René-Emile-Marcel), en remplacement de M. Merand, retraité. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Michallet (Maurice-Frédéric-Eugène), en remplacement de M. Arnaud, retraité. — Maintenu.

(Choix.) M. Girard (Jacques-Joseph-Marie), en remplacement de M. Coyault, retraité. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. de Nechaud de Feral (Pierre-André), en remplacement de M. Faure, retraité. — Maintenu.

(Choix.) M. Delbosc (Georges-Yvon-Marcel-Louis), organisation. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Couture (André-Gaëtan-Gaston), organisation. — Maintenu.

(Choix.) M. Demesse (Jacques), organisation. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Micral (René-Claude-Alphonse), organisation. — Maintenu.

(Choix.) M. Farsy (Samuel-Raoul-Joseph), organisation. — Maintenu.

(Ancienneté.) M. Ledan (Pierre-Edmond-Louis-Marie), organisation. — Maintenu.

(Choix.) M. Collon (Claude-Marcel-Henri-Joseph), organisation. — Maintenu

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

2e tour (choix). M. Martin de Lassalle (Henri-Marie-Pierre), en remplacement de M. Laurenti, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Prat (Georges-Marie-Ernest-Firmin), en remplacement de M. Julia, promu. — Maintenu. — Inscrit au tableau d'avancement.

1er tour (ancienneté). M. Hanss (Maxime-François), en remplacement de M. Comptour, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Limouzin (Francis-Roger), en remplacement de M. Minvielle, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté. M. Guirriec (Jean-Pierre), en remplacement de M. Fontan, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Lanoire (André). en remplacement de M. Delmas, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Burollet (Jacques-Jean), en remplacement de M. Rivelon, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Tribalat (André-Louis-Dominique), en remplacement de M. Pujol, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Antony (Roger-Fernand-Georges), en remplacement de M. Morilleau, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Radiguet de la Bastaie (Patrick-Louis-Jean-Marie), en remplacement de M. Michallet, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Casanova (Pierre-Antoine), en remplacement de M. Girard, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Pejouan (Henri-François), en remplacement de M. de Nechaud de Féral, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Romani (Bernard-Charles-Pierre), en remplacement de M. Delbosc, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Anne (Michel-Pierre-Paul), en remplacement de M. Couture, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. Goure (Michel-Louis-Marie-Christian), en remplacement de M. Demesse, promu. — Maintenu.

2e tour (choix). M. Dietlin (Jacques-Henri-Frédéric), en remplacement de M. Mieral, promu. — Maintenu.

3e tour (ancienneté). M. Daumalin (Louis-Charles), en remplacement de M. Farsy, promu. — Maintenu.

1er tour (ancienneté). M. d'Olier (Jean-Maurice-Edmond), en remplacement de M. Ledan, promu. — Maintenu.

B. — PHARMACIENS

Au grade de pharmacien lieutenant-colonel.

M. le pharmacien commandant Delga (Jean), en remplacement de M. Faure, retraité. — Maintenu.

Au grade de pharmacien commandant.

M. le pharmacien capitaine Jouen (Jean-Louis), en remplacement de M. Delga, promu. — Maintenu.

Au grade de pharmacien capitaine.

M. le pharmacien lieutenant Gajac (Pierre-Michel-Elie), en remplacement de M. Jaouen, promu. — Maintenu.

C. — VÉTÉRINAIRES

Au grade de vétérinaire lieutenant-colonel.

M. le vétérinaire commandant Houze (Marcel-Alexandre-Victor), en remplacement de M. Roselet, retraité. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire commandant.

Les vétérinaires capitaines:

1er tour (ancienneté). M. le vétérinaire capitaine Eloy (Jean-Marcel), en remplacement de M. Parlier, retraité. — Maintenu.

2e tour (choix). M. le vétérinaire capitaine Barrairon (Emile-Paul-Marius), en remplacement de M. Masse, promu. — Maintenu.

Au grade de vétérinaire capitaine.

3e tour (ancienneté). M. le vétérinaire lieutenant Beurton (Jean-Marie), en remplacement de M. Litaize, promu. — Maintenu.

D. — OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Au grade de commandant d'administration.

M. le capitaine d'administration Graverol (Amédée-Marie-Charles), organisation. — Maintenu.

Au grade de capitaine d'administration.

Les lieutenants d'administration:

2e tour (choix). M. Cathala (Odon-Henry), en remplacement de M. Graverol, promu. — Maintenu.

3e tour (choix). M. Jacquier (Robert-Léon-Eugène), en remplacement de M. Fournie, retraité. — Maintenu.

ARMEE DE MER

(Pour prendre rang du 1er juillet 1957.)

A. — MÉDECINS

Au grade de médecin en chef de 2e classe.

M. le médecin principal Billiottet (Jean-Charles), port matriculaire: Cherbourg, en remplacement de M. le médecin en chef de 2e classe Denis, admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

ARMEE DE L'AIR

(Pour prendre rang du 1er juillet 1957.)

A. — Médecins

Au grade de médecin commandant.

Les médecins capitaines:

2e tour (choix). M. Bouverot (Pierre-Henri-Paul). Organisation.
1er tour (ancienneté). M. Chery (Jean-Antoine). Organisation.

Au grade de médecin capitaine.

Les médecins lieutenants:

1er tour (ancienneté). M. Tarbes (André-Vincent-Antoine), inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. Bouverot, promu.
2e tour (choix). M. Gouars (Maurice-Prosper), en remplacement de M. Chery, promu.
3e tour (ancienneté). M. Cervoni (Paul), inscrit au tableau d'avancement. Organisation.
1er tour (ancienneté). M. Damey (Edouard-Jacques), inscrit au tableau d'avancement. Organisation.
2e tour (choix). M. Constantin (Hubert-Jean). Organisation.
3e tour (ancienneté). M. Divine (Jules-Marius-Antoine-Joseph), inscrit au tableau d'avancement. Organisation.

B. — Pharmaciens

Au grade de pharmacien capitaine.

3e tour (ancienneté). M. le pharmacien lieutenant Dupont (Maurice-Edouard-Désiré), inscrit au tableau d'avancement, en remplacement de M. le pharmacien capitaine Boiteau, promu.

Service des poudres.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1957.)

A. — Ingénieurs militaires

Au grade d'ingénieur en chef militaire de 1re classe.

Les ingénieurs en chef militaires de 2e classe:

M. Maire (Georges-Edouard-Marcel), en remplacement de M. Tauzin, retraité. — Maintenu.
M. Maurice (Pierre-Marie-Paul), en remplacement de M. Battaglini, retraité. — Maintenu.
M. Fabre (Paul-Joseph-Marie), en remplacement de M. L'Hénaff, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe.

Les ingénieurs militaires principaux:

M. Louiton (Alexandre-Louis-Emile), en remplacement de M. Tabouis, retraité. — Maintenu.
M. Frejacques (Claude-Jacques), détaché « hors cadres mission » auprès du commissariat à l'énergie atomique.
M. Michel (Louis-Gabriel), détaché « hors cadres mission » auprès du ministère de l'éducation nationale.

Au grade d'ingénieur principal.

Les ingénieurs militaires de 1re classe:

1er tour (ancienneté). M. Morvan (Jean), en remplacement de M. Brun, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Napoly (Claude-Charles-Antoine), en remplacement de M. Morin, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur militaire de 1re classe.

Les ingénieurs militaires de 2e classe:

1er tour (ancienneté). M. Loucheur (Jean-Claude), détaché hors cadres mission auprès du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.
2e tour (ancienneté). M. Landillon (Louis-Gabriel), en remplacement de M. Blandin, promu. — Maintenu.

B. — Ingénieurs des travaux

Au grade d'ingénieur principal des travaux.

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux Pallin (Raoul), en remplacement de M. Hamon, retraité. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur de 1re classe des travaux.

Les ingénieurs de 2e classe des travaux:

1er tour (ancienneté). M. Musso (Léon-Lucien), en remplacement de M. Bourgoin, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Grattarola (Charles), en remplacement de M. Bouillet, démissionnaire. — Maintenu.
1er tour (ancienneté). M. Gazuguel (Marcel-Jean), en remplacement de M. Gauthier, promu. — Maintenu.
2e tour (choix). M. Tellier (Louis-Emile-Fernand-Victor), en remplacement de M. Rauline, promu. — Maintenu.

Au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1957.)

M. l'ingénieur de 3e classe des travaux Arnoux (Paul-Joseph).

C. — Adjoints administratifs

(Pour prendre rang du 1er juillet 1957.)

Au grade d'adjoint administratif principal.

M. l'adjoint administratif de 1re classe Corbe (Yves-Pierre-Mathurin), en remplacement de M. Valette, retraité. — Maintenu.

Au grade d'adjoint administratif de 1re classe.

5e tour (ancienneté). M. l'adjoint administratif de 2e classe Habatjou (Paul-Victor-André), en remplacement de M. Simonet, promu. — Maintenu.

Service des essences des armées.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1957.)

Adjoints et attachés d'administration

Au grade d'attaché d'administration de 2e classe.

M. l'attaché d'administration de 3e classe Bouffard (Eugène-Auguste-Pierre).

Décrets du 11 juin 1957 portant nominations dans le cadre des officiers de réserve du service de santé (armée de terre).

Par décret en date du 11 juin 1957, sont nommés, pour prendre rang du 1er mai 1957, les personnels suivants ayant suivi le peloton des E. O. R. d'administration du service de santé:

Au grade de sous-lieutenant d'administration de réserve.

MM les E. O. R. d'administration:

Contingent 1956/1/B-P. M. S., 2e catégorie.

Tabone (Georges-Sauveur-Emmanuel), troupes de Tunisie.

Contingent 1955/2/B-F. O. R., 1re catégorie.

Coulon (Gilbert-Georges-Gaston), 10e région.
Biehler (Jacques-Marie-Lucien), Allemagne.
Deligny (Claude-Ernest-Louis), 10e région.
Fontaine (François-Bernard-René-Joseph), troupes du Maroc.
Bigouroux (Bernard-Antonin), 10e région.
Daban (Jean-Michel), 10e région.
Françon (Denis-Jean), 10e région.
Simard (Raymond-Georges), 10e région.
Soares (Hubert-Edouard), 10e région.
Jolly (Claude-Eugène-André), 10e région.
Merles (Jacques-Jean), 10e région.
Guyon (Jean-Gilbert), 10e région.
Crooks (Robert-René-William), 10e région.
Helbronner (Jean-Louis-Adolphe Paul), 10e région.
Sarocchi (Camille), 10e région.
Arnoux (Jean-Maurice), 10e région.
Bothorel (Louis), 10e région.
Haumier (François-Henri-Joseph), 10e région.
Soubrane (Guy-Roger-Marcel), 10e région.
Andrieux (Paul-Robert), 10e région.
Schauer (Christian-Félix-Charles), 10e région.

Contingent 1956/1/B-P. M. S., 1re catégorie.

Martinet (Michel-René-Claude), 10e région.

Par décret en date du 11 juin 1957, sont nommés les personnels suivants, ayant suivi le peloton des élèves officiers de réserve d'administration du service de santé:

Au grade de sous-lieutenant d'administration de réserve.

Rang du 1er mars 1957.

Les élèves officiers de réserve d'administration, contingent 1956/1/A:

MM. Rolland (Jean-Pierre-Louis), 8e région.
Foltzer (Daniel-Paul-Ernest), 7e région.

Rang du 1er mai 1957.

M. l'élève officier de réserve d'administration, contingent 1956/1/B, Ville (Gabriel-Roger-Alfred), 8e région.

Rang du 1er juillet 1957.

Les élèves officiers de réserve d'administration, contingent 1956/1/C:

MM. Godechot (Didier), 5e région.
Gaillardon (Jacques-Fernand-Victor), 10e région.
Laussat (Georges-Maurice), 1re région.
Deflef (Louis-Jean-Joseph), 10e région.

Par décret en date du 11 juin 1957, les officiers ci-après désignés sont nommés dans le cadre des officiers de réserve, avec leur grade et leur ancienneté dans le grade, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active:

MM. les médecins colonels Petitdemange (Céleste-André), Reberol (Maurice), Steullet (Robert-Henri), Tete (Jean-Henri).

MM. les médecins lieutenants-colonels Alguier (Charles-Joseph-Jean-Dominique), Brochier (Albert), Danthony (Paul-Jean), Olivier (Lucien-François), Petit (Pierre-Henri), Soulignac (Pierre-André-Achille-Louis).

MM. les médecins commandants Guiraud (Paul-Auguste), Merand (Adrien-Jean-Antoine), Pallas (Max-Laurent-Jean), Peiffer (Emile-Michel-Joseph-Etienne), Quillec (Pierre-Marie), Stervinou (Louis-Germain-Marie).

M. le médecin capitaine Barry (Julien-Marcel).

M. le pharmacien lieutenant-colonel Diverrès (René-Jean).

MM. les pharmaciens capitaines Darmon (Paul), Michaud (Robert-Louis).

MM. les lieutenants-colonels d'administration Landolfini (François-Augustin-Henri-Alexandre), Majlho (Eugène-Joseph-Marie).

MM. les capitaines d'administration Fournie (Ismaël-Médéric-Jean), Lassale-Saint-Jean (Jean-Adrien), Le Rohellec (Roger-Henri), Poirier-Coutansais (Bernard-Henri-Marie-Joseph), Vasseur (Lionel-Constant-Théodore).

Décret du 11 juin 1957 portant nomination et promotion d'officiers de réserve du corps de santé de la marine.

Par décret en date du 11 juin 1957, sont nommés dans le corps des officiers de réserve du service de santé de la marine, au grade de:

Médecin de 3e classe de réserve,

(Rang du 1er mai 1957.)

M. le médecin aspirant Sender (Guy).

Pharmacien chimiste de 3e classe de réserve.

(Rang du 1er mai 1957.)

M. le pharmacien chimiste aspirant Félicé (Armand-François).

Chirurgien dentiste de 3e classe de réserve.

(Rang du 1er mai 1957.)

M. le chirurgien dentiste aspirant Lidou (Noël-Joseph).

M. le chirurgien dentiste aspirant Daurelle (Robert-Paul).

La prise de rang du médecin de 3e classe de réserve Sender (Guy) est fixée, sans rappel de solde, au 1er mai 1953.

M. le médecin de 3e classe de réserve Sender (Guy) est promu au grade de médecin de 2e classe de réserve, à compter du 1er mai 1957.

Décret du 11 juin 1957 portant promotions au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air.

Par décret en date du 11 juin 1957, sont promus au grade de lieutenant de réserve de l'armée de l'air, pour prendre rang aux dates ci-après, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

a) *Cadre navigant.*

(Rang du 4 mai 1955.)

Bergonier (Henri-Louis), C. M. A. 224.

(Rang du 9 août 1955.)

Riebel (Paul-Guillaume), 5e E. C.

b) *Cadre sédentaire.*

(Rang du 8 décembre 1947.)

Many (Claude-Elie), C. M. A. 222.

II. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DES BASES DE L'AIR

(Rang du 2 octobre 1954.)

Laborie (Georges-Marius), C. M. A. 224.

(Rang du 7 septembre 1955.)

Herzberg (Claude-Georges), C. M. A. 224.

(Rang du 16 mars 1956.)

Roux (Elisée-Célestin-Jean-Baptiste), C. M. A. 224.

(Rang du 17 mars 1956.)

Viatatte (André-Marie-Léopold-Alexandre), C. M. A. 223.

(Rang du 18 avril 1956.)

Marty (René-Lucien), C. M. A. 224.

(Rang du 26 juin 1956.)

Pinquier (Jean-Elie-Georges), C. M. A. 224.

(Rang du 2 juillet 1956.)

Guiraud (Francis-Ernest-Emile), C. M. A. 224.

(Rang du 1er août 1956.)

Depardon (Jacques-Marie-Pierre) C. M. A. 222.

(Rang du 13 août 1956.)

Ribeaucourt (Francis-Télesphore-Désiré), C. M. A. 222.

(Rang du 18 août 1956.)

Gabet (Ernest-Léopold-Ghislain), C. M. A. 222.

(Rang du 29 août 1956.)

Guillaume (Pierre-Emile-Joseph), C. M. A. 222.

(Rang du 2 septembre 1956.)

Dalloni (Silvère-Alphonse-Gabriel), C. M. A. 224.

(Rang du 3 septembre 1956.)

Bécamel (Jacky-René), C. M. A. 224.
Desvigne (Maurice-Charles-Joseph), C. M. A. 222.
Gabillon (Jacques-Serge-Robert-André), C. M. A. 222.
Lecomte (Claude), C. M. A. 222.
Soury (Daniel-Jean-Michel), C. M. A. 222.
Terraz (Roger-Claude), C. M. A. 224.

(Rang du 4 septembre 1956.)

Bertard (Claude-Emile), C. M. A. 222.
Charbonneau (Yves-François-Edouard), C. M. A. 222.
Franc (Henri-Victor-Alexandre-Marie), C. M. A. 224.
Janicot (Pierre-Eugène-François), B. A. O. M. 1/181.
Tissot (Raymond-Jean-Pierre), C. M. A. 224.
Zonca (Radiano-Henri-François-Vittorio), C. M. A. 222.

(Rang du 5 septembre 1956.)

Dubois (Michel-Jean-Pierre), C. M. A. 222.

(Rang du 6 septembre 1956.)

Anger (Serge-Léon-Victor-Jean), C. M. A. 222.
Chapouthier (Pierre-Jean-Charles), C. M. A. 222.
Lablache-Combier (Michel-Jean-François), C. M. A. 222.

(Rang du 16 septembre 1956.)

Augias (Jean-Victor-Henri), C. M. A. 224.

(Rang du 12 octobre 1956.)

Sinotte (Jean), C. M. A. 224.

(Rang du 15 octobre 1956.)

Pouget (Pierre-Henri-Edouard), C. M. A. 222.

(Rang du 23 octobre 1956.)

Peybrune (André-Claude), C. M. A. 223.

(Rang du 2 novembre 1956.)

Gouy (Bernard), C. M. A. 224.
Jean (Christian-Victor-Félix), C. M. A. 224.

(Rang du 16 novembre 1956.)

Moussard (Guy-Noël-Alphonse), C. M. A. 224.

(Rang du 17 novembre 1956.)

Petrissant (Georges-François), C. M. A. 223.

(Rang du 30 novembre 1956.)

Berger (Emile-Claude-Marie-Joseph), C. M. A. 224.
Morin (Claude-Louis-Camille), C. M. A. 224.

(Rang du 17 décembre 1956.)

Lemazurier (Jean-Claude-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 29 décembre 1956.)

Cottet (Jean-Robert), C. M. A. 222.

(Rang du 13 janvier 1957.)

Lacrampe (Charles-Jean-Alexis), C. M. A. 223.

(Rang du 15 janvier 1957.)

Chardon (Jean-Pierre), C. M. A. 222.

(Rang du 16 janvier 1957.)

Bertorelle (Guiseppe-Antonio), C. M. A. 223.

(Rang du 17 janvier 1957.)

Tannieres (François-Julien-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 23 janvier 1957.)

Allard (Serge-Edouard), C. M. A. 222.
Boudet (Michel), C. M. A. 223.
Larsen (Charles-Désiré-André), C. M. A. 222.

(Rang du 24 janvier 1957.)

Ramadier (Guy-Philippe), C. M. A. 223.

(Rang du 28 janvier 1957.)

Farret (Henry), C. M. A. 222.

(Rang du 29 janvier 1957.)

Girard (Pierre-Armand), C. M. A. 224.

(Rang du 30 janvier 1957.)

Bernard (Jacques-Guy-Bernard), C. M. A. 223.

(Rang du 2 février 1957.)

Duclos (Joseph-Henri-Félix), C. M. A. 222.

(Rang du 4 février 1957.)

Blanchet (Paul-Marie-Auguste), C. M. A. 224.
Finaud (Guy-Joseph-Jean-Marie), C. M. A. 224.

(Rang du 5 février 1957.)

Delahy (Jean-Achille), C. M. A. 222.

(Rang du 6 février 1957.)

Alech (Roger-Joseph), C. M. A. 225.

(Rang du 11 février 1957.)

Graffard (Louis-François-Marcel), C. M. A. 222.
Richard (Raymond-Louis), C. M. A. 223.

(Rang du 12 février 1957.)

Robert (André-Ange-Charles), C. M. A. 222.

(Rang du 14 février 1957.)

Miele (Viviani-Alfred), C. M. A. 224.

(Rang du 15 février 1957.)

Perrin (Georges-Michel-Louis-Auguste), C. M. A. 223.

(Rang du 26 février 1957.)

Eliet (Jean-Marie-Bernard-André), C. M. A. 222.
Talec (Jean-René-Guillaume), C. M. A. 224.

(Rang du 28 février 1957.)

Coulet (Michel), C. M. A. 222.
Gravier (Georges-Amédée), C. M. A. 223.

(Rang du 2 mars 1957.)

Bizouard (Alain-Joseph-Maurice), C. M. A. 222.

(Rang du 3 mars 1957.)

Boyer (René-Gustave), C. M. A. 224.
Chaix (Albert-Benjamin-Numa), C. M. A. 224.
Courtial (Lucien-Maurice), C. M. A. 224.
Elbel (Claude-Nicolas-Charles), C. M. A. 222.
François (Guy-Pierre-François), C. M. A. 222.
Likier (René-Henri), C. M. A. 222.
Méry (Claude-François), C. M. A. 222.
Roux (Edouard-Marc), C. M. A. 222.

(Rang du 4 mars 1957.)

Fontaine (Gérard-Maurice), air Algérie.

(Rang du 6 mars 1957.)

Barli-Magria (Claude-Ange-Adrien), C. M. A. 222.
Frenay (Henri-Raymond), C. M. A. 224.
Girin (Jean-Léon-Philippe), C. M. A. 224.

(Rang du 10 mars 1957.)

Boulet (Henri-Louis), C. M. A. 222.
Carton (Gérard-Albert-Paul), C. M. A. 222.
Charlet (Pierre-François), C. M. A. 222.
Gelin (Jean-Gabriel-Victor-François-Joseph), C. M. A. 224.
Harth (Roger-Jean), C. M. A. 222.
Rocca (Roger-Alexis), C. M. A. 222.
Siguret (Bernard-Pierre), C. M. A. 222.

(Rang du 12 mars 1957.)

Lallemant (Gilbert-Rénal-Maurice), C. M. A. 222.

(Rang du 14 mars 1957.)

Perignat (Joseph-Maurice), C. M. A. 224.

(Rang du 16 mars 1957.)

Pernice (Gilbert), C. M. A. 224.

(Rang du 23 mars 1957.)

Zocchetto (Michel-François-Yves), C. M. A. 222.

(Rang du 29 mars 1957.)

Arminot du Châtelet (Norbert-Joseph-Charles), S. D. A. 933.

(Rang du 2 avril 1957.)

Perriau (Jacques), C. M. A. 222.

(Rang du 3 avril 1957.)

Lagrange. (Bernard-Jean-Claude), C. M. A. 222.

(Rang du 4 avril 1957.)

Pons (Daniel-Maurice), C. M. A. 222.

(Rang du 7 avril 1957.)

Picou (Guy-Jean-Pierre), C. M. A. 223.

(Rang du 13 avril 1957.)

Lalanne (Marc-Guy), C. M. A. 223.

(Rang du 17 avril 1957.)

Berland (Roland-René), C. M. A. 223.

(Rang du 18 avril 1957.)

Clarac (Joseph-Louis-Félix-Henri), C. M. A. 222.

(Rang du 21 avril 1957.)

Cavaillès (Jean-Yves), C. M. A. 223.
Madec (André Jean-François-Marie), C. M. A. 223.

(Rang du 25 avril 1957.)

Pepin (Rémi-Armand-Joseph), C. M. A. 222.

(Rang du 26 avril 1957.)

Lacoste (Michel), C. M. A. 223.
Renard (Marcel-Claudien), C. M. A. 223.

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

(Rang du 10 juin 1955.)

Chavaux (Robert), C. M. A. 224.

(Rang du 19 septembre 1956.)

Assadourian (Alexandre-Gérard), C. M. A. 224.

(Rang du 2 octobre 1956.)

Dumont (Jean-Pierre-Edouard), C. M. A. 222.

(Rang du 7 octobre 1956.)

Vallet (Louis-Elie-Serge), C. M. A. 224.

(Rang du 22 octobre 1956.)

Troffmoff (Constantin), C. M. A. 224.

(Rang du 30 octobre 1956.)

Brotte (André-Antoine), C. M. A. 224.

(Rang du 23 février 1957.)

Bourgade (Jean-Marie-Yves), C. M. A. 224.

(Rang du 2 mars 1957.)

Malhieux (Claude-Pierre-Julien), C. M. A. 222.

(Rang du 6 mars 1957.)

Filamant (Jean-Léon), C. M. A. 222.

(Rang du 24 mars 1957.)

Courtois (Pierre-Louis-Albert), C. M. A. 222.

(Rang du 1er avril 1957.)

Lafront (Maurice-Louis), C. M. A. 222.

(Rang du 21 avril 1957.)

Franchi (Pierre-Paul), C. M. A. 222.

(Rang du 23 avril 1957.)

Lamour (André-Louis), C. M. A. 222.

(Rang du 28 avril 1957.)

Preau (Jacques-Philippe-Edmond), C. M. A. 223.

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

(Rang du 3 septembre 1956.)

Antoine (Pierre-Georges-Emmanuel), C. M. A. 222.
Mayé (Jean-Gilbert-Henri), C. M. A. 224.

(Rang du 26 janvier 1957.)

Rousseau (Jean-Christophe), C. M. A. 222.

(Rang du 7 février 1957.)

Bajon (François-Victor-Jean), C. M. A. 223.

(Rang du 18 février 1957.)

Mollais (Michel-Pierre-Jean), C. M. A. 222.

(Rang du 5 mars 1957.)

Baucher (Roger-Louis-Marie), C. M. A. 222.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de l'établissement du décret.

Décret du 11 juin 1957 portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve de deux sous-officiers engagés admis dans une école de formation du personnel navigant et qui ont obtenu à l'examen de fin de stage un brevet de spécialité du cadre navigant.

Par décret en date du 11 juin 1957, sont nommés au grade de sous-lieutenant dans le corps des officiers de réserve de l'air, cadre navigant, les sergents d'active de l'armée de l'air désignés ci-après admis dans une école de formation du personnel navigant et qui ont obtenu à l'examen de fin de stage un brevet de spécialité afférent à une fonction de ce cadre :

Spécialité : pilote.

(Rang du 1er mai 1957.)

MM. Arthur (Ferdinand-Francis) (X. 65.005).
Palayer (Jean-Henri) (X. 65.006).

Décret du 11 juin 1957 portant réintégration dans le corps des officiers de réserve des bases de l'air d'un officier de réserve démissionnaire.

Par décret en date du 11 juin 1957, est, sur sa demande, réintégré dans le corps des officiers de réserve des bases de l'air, à compter du 1er juin 1957, avec le grade de sous-lieutenant:

M. Comte (Jean-Denis-Armand) (X. 65208).

Autorisation à des candidats à prendre part au concours pour le grade de stagiaire du commissariat de la marine.

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 8 juin 1957, sont autorisés à prendre part au concours pour le grade de stagiaire du commissariat de la marine, dont les épreuves écrites commenceront à Paris le 25 juin 1957:

M. Derrien (Marcel), second maître de 2e classe fourrier du porte-avions *Arromanches*.

M. Guillot (André), second maître de 1re classe fourrier du groupe comptable de la solde à Paris.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret n° 57-701 du 14 juin 1957 portant autorisation de dépenses en excédent des crédits ouverts (dépenses militaires).

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu l'article 43 de la loi de finances du 30 avril 1921;

Vu l'article 4 du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu l'article 5 du décret du 29 novembre 1934 relatif à l'application du décret du 25 juin 1934 sur l'organisation de la comptabilité publique;

Vu la loi de finances pour 1957 (n° 56-1327 du 29 décembre 1956);

Vu le décret n° 56-1375 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 (défense nationale et forces armées);

Vu le décret n° 57-610 du 21 mai 1957 portant blocage de crédits pour 1957,

Décrète:

Art. 1er. — Est autorisée, à titre d'avances en excédent des crédits ouverts au titre des dépenses ordinaires des services militaires pour 1957, l'imputation sur le budget de la défense nationale et des forces armées de dépenses s'élevant à la somme de 170.346.776.000 F répartie par service et par chapitre, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Est autorisée, à titre d'avances en excédent des crédits ouverts au titre des dépenses en capital des services militaires pour 1957, l'imputation sur le budget de la défense nationale et des forces armées de dépenses s'élevant à la somme de 113.385.750.000 F répartie par service et par chapitre, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Les dépenses ainsi autorisées seront engagées, ordonnancées et acquittées comme en matière de dépenses budgétaires.

Art. 4. — Le présent décret sera soumis à la ratification des assemblées dans les délais fixés par les articles 4 du décret du 25 juin 1934 et 5 du décret du 29 novembre 1934.

Art. 5. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1957.

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

FÉLIX GAILLARD.

Etat A. — *Tableau, par chapitres, des dépenses autorisées à titre d'avances en excédent des crédits ouverts sur 1957 au titre des dépenses ordinaires des services militaires.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations accordées à titre d'avance.
		Milliers de francs.
	Défense nationale et forces armées.	
	SECTION COMMUNE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	1re partie. — Personnel. Rémunération d'activité.	
31-51	Gendarmerie. — Soldes et indemnités des personnels militaires	2.708.350
31-52	Gendarmerie. — Traitements et indemnités des personnels civils	6.135
31-54	Justice militaire. — Soldes, traitements et indemnités	61.920
31-61	Service de santé. — Soldes et indemnités des personnels militaires	860.733
31-81	Sécurité militaire. — Soldes, traitements et indemnités	77.946
31-82	Service cinématographique des armées. — Soldes, traitement et indemnités	28.674
31-83	Service de l'action sociale. — Soldes, traitements et indemnités	152.390
31-84	Postes permanents à l'étranger. — Soldes, traitements et indemnités	15.750
	Total pour la 1re partie	3.912.098
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-51	Gendarmerie. — Alimentation	6.300
32-52	Gendarmerie. — Habillement, campement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	67.620
32-53	Gendarmerie. — Frais de déplacement et transport	1.509.075
32-55	Justice militaire. — Frais de déplacement	37.474
32-61	Service de santé. — Frais de déplacement	286.800
32-81	Sécurité militaire. — Frais de déplacement	54.327
32-82	Service cinématographique des armées. — Frais de déplacement	9.015
32-83	Service de l'action sociale. — Frais de déplacement	53.891
32-84	Missions à l'étranger. — Remboursement de frais	16.500
	Total pour la 2e partie	2.088.002
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.	
33-83	Service de l'action sociale. — Subventions et allocations diverses	378.750
33-92	Prestations et versements obligatoires. — Air	3.916
33-93	Prestations et versements obligatoires. — Guerre	362.279
33-94	Prestations et versements obligatoires. — Marine	18.439
	Total pour la 3e partie	768.384

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations accordées à titre d'avance.
		Milliers de francs.
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-03	Presse. — Information	180.000
34-51	Gendarmerie. — Matériel et fonctionnement.	731.625
34-52	Justice militaire. — Matériel et fonctionnement	30.928
34-61	Service de santé. — Matériel et fonctionnement	3.218.836
34-81	Sécurité militaire. — Matériel et fonctionnement	13.616
34-82	Service cinématographique des armées. — Matériel et fonctionnement	17.325
34-83	Service de l'action sociale. — Matériel et fonctionnement	146.250
	Total pour la 4e partie	4.338.580
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-51	Gendarmerie. — Entretien des immeubles	192.750
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-01	Dépenses opérationnelles exceptionnelles	525.000
37-91	Transport de correspondances militaires	1.842.750
	Total pour la 7e partie	2.367.750
	RECAPITULATION	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	3.912.098
	2e partie. — Entretien du personnel	2.038.002
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales	763.384
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services	4.338.580
	5e partie. — Travaux d'entretien	192.750
	7e partie. — Dépenses diverses	2 367.750
	Total pour la section commune	15.612.564
	SECTION AIR	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité.	
31-11	Armes et services. — Soldes et indemnités des officiers	768.750
31-12	Armes et services. — Soldes et indemnités des sous-officiers, hommes de troupe et F. F. A.	5.172.750
31-21	Formations et services de l'armée de l'air. — Traitements et indemnités des personnels titulaires, auxiliaires et contractuels	2.250
31-31	Formations et services de l'armée de l'air. — Salaires et accessoires de salaires du personnel ouvrier	15.750
	Total pour la 1re partie	5.959.500
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-01	Frais de déplacements des personnels de l'administration centrale	2.250
32-41	Alimentation de l'armée de l'air	1.262.250
32-42	Chauffage. — Eclairage. — Eau	154.500
32-43	Masses d'entretien	246.000
32-91	Armes et services. — Frais de déplacements et de transports des personnels civils et militaires	1.725.000
	Total pour la 2e partie	3.390.000
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales.	
33-91	Prestations et versements obligatoires	17.250
33-92	Prestations et versements facultatifs	750
	Total pour la 3e partie	18.000
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-01	Administration centrale. — Dépenses de fonctionnement	7.500
34-41	Instruction. — Ecoles. — Recrutement. — Préparation militaire. — Entraînement des réserves	300.000
34-51	Entretien et réparation du matériel assurés par le service du matériel de l'armée de l'air	337.500
34-52	Carburants de l'armée de l'air	3.018.750
34-61	Loyers. — Logements. — Cantonnements	67.500
34-71	Entretien et réparation du matériel aérien assurés par la direction technique et industrielle	1.305.000
34-91	Armes et services. — Frais de transport de matériel	262.500
34-92	Dépenses de fonctionnement des unités. — Formations et établissements de l'armée de l'air	671.250
	Total pour la 4e partie	5.970.000
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-61	Entretien des immeubles et du domaine militaire	90.000
	TITRE IV. — INTERVENTIONS PUBLIQUES ET ADMINISTRATIVES	
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité.	
36-11	Délégations de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers	37.500
	RECAPITULATION	
	TITRE III	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	5.959.500
	2e partie. — Entretien du personnel	3.390.000
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales	18.000
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services	5.970.000
	5e partie. — Travaux d'entretien	90.000
	Total pour le titre III	15.427.500
	TITRE IV	
	6e partie. — Action sociale. — Assistance et solidarité	37.500
	Total pour la section Air	15.465.000

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations accordées à titre d'avance.
		Milliers de francs.
	SECTION GUERRE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	1re partie. — Personnel. — Rémunération d'activité.	
31-11	Soldes et indemnités des officiers des armes et services	7.899.000
31-12	Soldes et indemnités des sous-officiers et hommes de troupe de l'armée de terre	54.163.500
31-19	Délégation de soldes aux familles de militaires tués, disparus ou prisonniers	171.000
31-21	Traitements et indemnités des personnels civils non ouvriers des services de l'armée de terre	152.587
31-31	Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers des services de l'armée de terre	43.500
	Total pour la 1re partie	62.369.587
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-41	Alimentation	19.967.250
32-42	Chauffage et éclairage	1.502.250
32-43	Habillement, campement, couchage et ameublement, entretien	2.562.000
32-44	Logement et cantonnement	300.000
32-93	Indemnités de déplacement et transport de personnel	13.504.500
	Total pour la 2e partie	37.836.000
	3e partie. — Personnel. — Charges sociales	
33-91	Prestations et versements obligatoires	4.260.000
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-41	Transport de matériel	2.850.000
34-51	Fonctionnement des services rattachés au service du matériel	293.850
34-52	Entretien des véhicules, de l'armement et des munitions	10.987.500
34-53	Carburants	11.522.250
34-54	Entretien du matériel du service des transmissions	675.000
34-55	Télégraphes et téléphones	450.000
34-61	Entretien du matériel du génie	562.500
34-92	Instruction. — Ecoles. — Recrutement	615.000
34-93	Remonte et fourrages	185.250
	Total pour la 4e partie	28.140.750
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-61	Service du génie — Entretien des immeubles et du domaine militaire	720.000
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-81	Frais de contentieux, réparations civiles et accidents du travail	225.000
37-97	Dépenses résultant de la mise en place du dispositif restreint de sécurité en Algérie	525.000
	Total pour la 7e partie	750.000
	RECAPITULATION	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	62.369.587
	2e partie. — Entretien du personnel	37.836.000
	3e partie. — Personnel, — Charges sociales	4.260.000
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services	28.140.750
	5e partie. — Travaux d'entretien	720.000
	7e partie. — Dépenses diverses	750.000
	Total pour la section Guerre	134.076.337

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations accordées à titre d'avance.
		Milliers de francs.
	SECTION MARINE	
	TITRE III. — MOYENS DES ARMES ET SERVICES	
	1re partie. — Personnel. Rémunérations d'activité.	
31-11	Armes et services. — Soldes et indemnités des officiers	425.250
31-12	Armes et services. — Soldes et indemnités des officiers mariniers, quartiers-maîtres et marins	2.773.500
31-32	Commissariat, travaux maritimes et bases aéronavales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers	37.425
31-33	Constructions et armes navales. — Salaires et accessoires de salaires des personnels ouvriers	265.500
	Total de la 1re partie	3.501.375
	2e partie. — Entretien du personnel.	
32-41	Alimentation	668.250
32-42	Habillement et casernement. — Dépenses d'entretien	33.750
32-43	Frais de déplacement	765.000
	Total pour la 2e partie	1.467.000
	4e partie — Matériel et fonctionnement des armes et services.	
34-41	Combustibles et carburants	604.500
34-42	Approvisionnement de la marine	138.750
34-61	Fonctionnement et entretien des matériels d'emploi courant de l'aéronautique navale	7.500
34-62	Entretien des matériels de série de l'aéronautique navale	210.000
34-71	Entretien des bâtiments de la flotte et des matériels militaires et dépenses de fonctionnement des constructions et armes navales	1.125.000
34-92	Logements. — Cantonnements. — Loyers	15.000
34-93	Entretien et renouvellement des matériels automobiles (service général, commissariat de la marine et travaux maritimes) et des matériels roulants et spécialisés de l'aéronautique navale	90.000
	Total pour la 4e partie	2.190.750
	5e partie. — Travaux d'entretien.	
35-91	Entretien des immeubles et du domaine militaire	26.250
	7e partie. — Dépenses diverses.	
37-91	Dépenses diverses. — Sports, foyers, insignes et participations	7.500
	RECAPITULATION	
	1re partie. — Personnel. — Rémunérations d'activité	3.501.375
	2e partie. — Entretien de personnel	1.467.000
	4e partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services	2.190.750
	5e partie. — Travaux d'entretien	26.250
	7e partie. — Dépenses diverses	7.500
	Total pour la section marine	7.192.875
	RECAPITULATION GENERALE	
	Section commune	13.612.561
	Section Air	15.465.000
	Section Guerre	134.076.337
	Section Marine	7.192.875
	Total pour l'état A	170.346.776

Etat B. — *Tableau, par chapitres, des dépenses autorisées à titre d'avance en excédent des crédits ouverts sur 1957 au titre des dépenses en capital des services militaires.*

CHAPITRES	SERVICES	MONTANT des autorisations accordées à titre d'avance.
		Milliers de francs.
	Défense nationale et forces armées.	
	SECTION COMMUNE	
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	1re partie. — Etudes. — Recherches et prototypes.	
51-82	Recherche scientifique. — Equipement. — Centre du Guir	42.750
	3e partie. — Fabrications.	
53-51	Gendarmerie. — Matériel	1.332.000
53-52	Gendarmerie. — Programme, habillement, couchage, ameublement, chauffage et éclairage	68.250
53-61	Service de santé. — Matériel	255.000
53-92	Achats et fabrications d'hélicoptères	13.950.000
	Total pour la 3e partie	**15.605.250**
	4e partie. — Infrastructure.	
54-51	Gendarmerie. — Infrastructure	3.780.000
54-61	Service de santé. — Infrastructure	222.750
54-81	Subvention au service des essences pour travaux de premier établissement	91.500
	Total pour la 4e partie	4.094.250
	RECAPITULATION	
	1re partie. — Etudes, recherches et prototypes	42.750
	3e partie. — Fabrications	15.605.250
	4e partie. — Infrastructure	4.094.250
	Total pour la section commune	19.742.250
	SECTION AIR	
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	3e partie. — Fabrications.	
53-41	Habillement. — Campement. — Effets spéciaux. — Couchage. — Ameublement. — Matériels divers (programme)	2.148.750
53-51	Armement de l'armée de l'air	116.250
53-52	Munitions de l'armée de l'air	1.575.000
53-53	Matériel roulant de l'armée de l'air	675.000
53-54	Matériel d'équipement technique	450.000
53-71	Télécommunications. — Fabrications	588.750
53-72	Matériel aérien. — Fabrications	8.880.000
	Total pour la 3e partie	**14.433.750**
	4e partie. — Infrastructure.	
54-61	Bases. — Travaux et installations	6.333.750
54-71	Constructions aéronautiques. — Travaux et installations	22.500
54-81	Services. — Travaux et installations	90.000
54-82	Acquisitions immobilières	112.500
	Total pour la 4e partie	**6.558.750**
	RECAPITULATION	
	3e partie. — Fabrications	14.433.750
	4e partie. — Infrastructure	6.558.750
	Total pour la section Air	**20.992.500**
	SECTION GUERRE	
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	3e partie. — Fabrications.	
53-41	Habillement, campement, couchage	13.812.750
53-71	Fabrications d'armement	26.554.875
53-91	Fabrications de matériels divers	19.547.625
53-92	Achats de matériels divers	954.750
	Total pour la 3e partie	**60.870.000**
	4e partie. — Infrastructure.	
54-41	Service de l'intendance. — Equipement	142.500
54-51	Service du matériel. — Equipement	506.250
54-52	Service des transmissions. — Equipement	82.500
54-61	Service du génie. — Equipement	6.011.250
54-62	Chemins de fer et routes	37.500
	Total pour la 4e partie	6.780.000
	RECAPITULATION	
	3e partie. — Fabrications	60.870.000
	4e partie. — Infrastructure	6.780.000
	Total pour la section Guerre	67.650.000
	SECTION MARINE	
	TITRE V. — EQUIPEMENT	
	3e partie. — Fabrications.	
53-41	Habillement et couchage. — Programmes	292.500
53-61	Aéronautique navale. — Matériel de série	442.500
53-71	Constructions neuves de la flotte	2.775.000
53-72	Munitions	1.107.750
	Total pour la 3e partie	4.617.750
	4e partie. — Infrastructure.	
54-51	Travaux maritimes. — Travaux et installations	37.500
54-61	Aéronautique navale. — Bases	345.750
	Total pour la 4e partie	383.250
	RECAPITULATION	
	3e partie. — Fabrications	4.617.750
	4e partie. — Infrastructure	383.250
	Total pour la section Marine	5.001.000
	RECAPITULATION GENERALE	
	Section commune	19.742.250
	Section Air	20.992.500
	Section Guerre	67.650.000
	Section Marine	5.001.000
	Total pour l'état B	**113.385.750**

Décret n° 57-587 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des cadres de maîtrise et secondaires des manufactures et des magasins de transit du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 mai 1957:

Page 4885, 1re colonne, article 8, A 1°, 4e ligne, au lieu de: « 1er juillet de l'année de l'examen et comportant à la même date », lire: « 1er juillet de l'année de l'examen et comptant à la même date »; C - 1°, 2e ligne, au lieu de: « examen professionnel ouvert aux ouvriers et ouvrières titulaires », lire: « examen professionnel ouvert aux personnels titulaires, ouvriers et ouvrières titulaires ».

Page 4886, 2e colonne, article 25, 3e ligne, au lieu de: « loi susvisée du 19 octobre 1956 », lire: « loi susvisée du 19 octobre 1946 ».

Page 4887, 1re colonne, article 27, 2e, 1re ligne, au lieu de: « dans la limite des 370 emplois », lire: « dans la limite de 370 emplois »; 3e ligne, au lieu de: « depuis 6 ans au moins », lire: « depuis 6 ans au moins »; 2e colonne, 2e ligne, au lieu de: « en application du présent article la durée moyenne et minimum », lire: « en application du présent article les durées moyenne et minimum ».

Décret n° 57-588 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des cadres de maîtrise et des cadres secondaires des services de la culture et des centres de fermentation des tabacs en feuilles du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 mai 1957:

Page 4889, 1re colonne, article 16, 1er alinéa, 1re ligne, au lieu de: « peuvent seuls être nommés chefs de sélection les chefs de section en activité de service », lire: « peuvent seuls être nommés chefs de sélection les chefs experts de secteur et les chefs de section en activité de service ».

Page 4890, 1re colonne, article 23, 4e alinéa, 2e ligne, au lieu de: « les durées moyennes et minimum », lire: « les durées moyenne et minimum ».

Création d'une commission administrative paritaire compétente pour les corps des contrôleurs d'Etat.

Par arrêté en date du 17 mai 1957, il est créé, auprès du chef de service de l'administration générale au secrétariat d'Etat aux affaires économiques, une commission administrative paritaire compétente pour le corps des contrôleurs d'Etat.

Cette commission est composée comme suit:

a) Représentants de l'administration: trois titulaires, trois suppléants;

b) Représentants du personnel:

1re classe: un titulaire, un suppléant.
2e classe: deux titulaires, deux suppléants.

Cautionnement de l'agent comptable du service professionnel d'informations techniques et économiques agricoles de Seine-et-Oise.

Par arrêté en date du 28 mai 1957, le cautionnement de l'agent comptable du service professionnel d'informations techniques et économiques agricoles de Seine-et-Oise a été fixé à la somme de 400.000 F.

Modification et complément de l'arrêté du 6 novembre 1947 instituant des commissions administratives paritaires à la caisse des dépôts et consignations.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 54-184 du 20 février 1954 relatif à l'organisation et à l'encadrement des services de la caisse des dépôts et consignations;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires, ensemble les textes qui l'ont complété ou modifié;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1947, ensemble les textes qui l'ont modifié, instituant des commissions administratives paritaires à la caisse des dépôts et consignations;

Sur la proposition de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 6 novembre 1947 est de nouveau modifié comme suit:

. . . . . .

Commission administrative paritaire n° 2.

« Agent supérieur hors classe.
« Agent supérieur de 1re classe.
« Agent supérieur de 2e classe.

Commission administrative paritaire n° 3.

« Attaché d'administration de classe exceptionnelle.
« Attaché d'administration de 1re classe.
« Attaché d'administration de 2e classe.
« Attaché d'administration de 3e classe.

Commission administrative paritaire n° 4.

« Secrétaire d'administration hors classe.
« Secrétaire d'administration de classe principale.
« Secrétaire d'administration de classe normale.

Commission administrative paritaire n° 5.

« L'ancienne commission n° 4 est désormais numérotée 5 sans modification dans la répartition des grades qu'elle représente.

Commission administrative paritaire n° 6.

« Chef de groupe.
« Adjoint administratif.
« Secrétaire sténodactylographe.

Commission administrative paritaire n° 7.

« Sténodactylographe.
« Agent de bureau.

Commission administrative paritaire n° 8.

« L'ancienne commission n° 7 est désormais numérotée 8 sans modification dans la répartition des grades qu'elle représente.

Commission administrative paritaire n° 9.

« Chef de standard, chef surveillant, contremaître, chef d'équipe.
« Agent de service 1re catégorie, huissier, préposé téléphoniste.
« Agent de service 2e catégorie ».

. . . . . .

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 6 novembre 1947 est de nouveau complété comme suit:

. . . . . .

Commission administrative paritaire n° 2.

« Quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants ainsi répartis:

« Agent supérieur hors classe: un représentant titulaire et un représentant suppléant;
« Agent supérieur de 1re classe: deux représentants titulaires et deux représentants suppléants;
« Agent supérieur de 2e classe: un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Commission administrative paritaire n° 3.

« Six représentants titulaires et six représentants suppléants ainsi répartis:

« Attaché d'administration de classe exceptionnelle: un représentant titulaire et un représentant suppléant;
« Attaché d'administration de 1re classe: un représentant titulaire et un représentant suppléant;
« Attaché d'administration de 2e classe: deux représentants titulaires et deux représentants suppléants;
« Attaché d'administration de 3e classe: deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Commission administrative paritaire n° 4.

« Cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants ainsi répartis ;

« Secrétaire d'administration hors classe : deux représentants titulaires et deux représentants suppléants ;

« Secrétaire d'administration de classe principale : deux représentants titulaires et deux représentants suppléants ;

« Secrétaire d'administration de classe normale : un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Commission administrative paritaire n° 6.

« Cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants ainsi répartis :

« Chefs de groupe : deux représentants titulaires et deux représentants suppléants ;

« Adjoint administratif : deux représentants titulaires et deux représentants suppléants ;

« Secrétaire sténodactylographe : un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Commission administrative paritaire n° 7.

« Quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants ainsi répartis :

« Sténodactylographe : deux représentants titulaires et deux représentants supléants ;

« Agent de bureau : deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Commission administrative paritaire n° 9.

« Cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants ainsi répartis :

« Chef de standard, chef surveillant, contremaître, chef d'équipe : un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

« Agent de service de 1re catégorie, huissier, préposé téléphoniste : deux représentants titulaires et deux représentants suppléants ;

« Agent de service 2e catégorie : deux représentants titulaires et deux représentants suppléants ».

Art. 3. — Le secrétaire général de la caisse des dépôts et consignations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1957.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Le directeur général de la caisse des dépôts et consignations,
FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ.

Transfert de crédits.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 relative à la forme de certains actes portant ouverture de crédits ;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat, notamment son article 49 ;

Vu la loi de finances pour 1957, n° 56-1327 du 29 décembre 1956 ;

Vu les décrets nos 56-1352, 56-1358, 56-1362, 56-1364 et 56-1365 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957,

Arrête :

Art. 1er. — Sur les autorisations de programme et les crédits de payement ouverts au ministre des affaires économiques et financières pour 1957, une autorisation de programme de deux milliards de francs et des crédits de payement d'un montant de cinq cents millions de francs sont définitivement annulés sur le chapitre 57-02 : « Protection civile : programme complémentaire » du budget des finances et des affaires économiques (I : Charges communes).

Art. 2. — Il est ouvert aux ministres, pour 1957, des autorisations de programme s'élevant à la somme de un milliard neuf cent quatre-vingts millions de francs et des crédits de payement s'élevant à la somme de cinq cents millions de francs, conformément à la répartition par ministère qui en est donnée à l'état annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juin 1957.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur du budget,
GILBERT DEVAUX.

Etat des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts pour 1957.

CHAPITRES	LIBELLE DES CHAPITRES	AUTORISATIONS de programme accordées.	CRÉDITS de payement ouverts.
		Milliers de francs.	
	Intérieur.		
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT		
	7e partie. — Equipements administratifs et divers.		
57-30	Protection civile. — Dépenses d'équipement	545.000	180.000
	Santé publique et population.		
	TITRE III. — MOYENS DES SERVICES		
	6e partie. — Subventions de fonctionnement.		
36-11	Service de la santé. — Subvention à l'institut national d'hygiène	»	20.000
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT		
	7e partie. — Equipements administratifs et divers.		
57-10	Protection sanitaire de la population civile	290.000	80.000
	Totaux pour la santé publique et la population	290.000	100.000
	Travaux publics, transports et tourisme.		
	I. — TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME		
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT		
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.		
53-34	Ports de commerce. — Equipement	750.000	110.000
	II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE		
	TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT		
	3e partie. — Transports, communications et télécommunications.		
53-90	Equipement des aéroports et routes aériennes. — Métropole	395.000	110.000
	RECAPITULATION		
	Intérieur	545.000	180.000
	Santé publique et population	290.000	100.000
	Travaux publics, transports et tourisme :		
	I. — Travaux publics, transports et tourisme	750.000	110.000
	II. — Aviation civile et commerciale	395.000	110.000
	Totaux	1.980.000	500.000

Remise de débets.

Par arrêté du ministre des affaires économiques et financières en date du 30 mars 1957, il a été fait remise à M. Bieulac, ancien receveur central de l'enregistrement au bureau d'Asnières (successions), sous réserve du versement d'une somme de 350.000 F, nette d'intérêts, des sommes restant dues, en principal et intérêts, sur les débets de 1.934.243 F et de 75.011 F mis à sa charge par décisions des 25 février 1949 et 19 octobre 1951.

Par arrêtés en date du 22 mai 1957 il a été fait remise gracieuse en capital et intérêts:

Sous réserve du versement d'une somme totale de 400.000 F, à M. Vonnier (Emile), de la somme de 1.156.872 F qu'il a indûment perçue en cumulant, pendant la période du 1er octobre 1950 au 9 novembre 1955, au delà des limites fixées par la législation en vigueur, les arrérages de sa pension militaire proportionnelle n° B 53-011.240 avec une rémunération publique d'activité.

Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Rocuet, de celle de 508.913 F qu'il a perçue indûment en cumulant, pendant la période du 1er janvier 1953 au 4 mars 1954, au delà des limites fixées par la législation, les arrérages de sa pension militaire d'ancienne'é n° B. 52-085.905 avec une rémunération publique d'activité.

Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Estreme (Louis), de la somme de 788.282 F qu'il a perçue indûment pendant la période du 13 avril 1946 au 7 janvier 1954 sur ses pensions civiles n° A 13387 et n° B 50-010077.

Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. David (Eugène), de la somme de 508.277 F représentant le montant du trop-perçu accusé par la liquidation, pour la période du 9 mars 1953 au 20 décembre 1954, des premiers arrérages de la pension militaire d'invalidité définitive de la guerre 1914-1918, n° 54-217318, dont il est titulaire

Sous réserve du versement d'une somme totale de 100.000 F, à M. Bonnot (Edouard), de la somme de 507.770 F représentant le montant de l'allocation provisoire d'attente n° 70.453 perçue cumulativement, pendant la période du 18 octobre 1951 au 19 janvier 1956, avec les arrérages des pensions militaires d'invalidité de la guerre 1939-1945 n°s 53-75-2727 et 55-75-20-596

Sous réserve du versement d'une somme totale de 400.000 F, à M. Moreau (Alphonse), de la somme de 510.676 F que son épouse, décédée, a perçue en trop, pendant la période du 1er janvier 1948 au 8 janvier 1954, sur la pension de veuve civile n° B 50-019092.

Sous réserve du versement au Trésor d'une somme totale de 400.000 F, à M. Guin (Albert), de celle de 863.298 F représentant le montant du trop-perçu accusé par la feuille de décompte qui a liquidé, pour la période du 21 juin 1952 au 18 janvier 1955, les premiers arrérages de la pension d'invalidité définitive de la guerre 1914-1918, n° 54-012815, concédée à son profit.

Sous réserve du versement d'une somme totale de 400.000 F, à M. Amptil (Eugène), de la somme de 668.481 F qu'il a perçue en trop pendant la période du 10 mars 1944 au 5 février 1956, sur sa pension militaire proportionnelle n° B 55-010129.

Sous réserve du versement d'une somme totale de 200.000 F, à Mme Banlon, veuve Mira, veuve Dumas, de la somme de 860.811 F qu'elle a indûment perçue, pendant la période du 1er janvier 1948 au 8 janvier 1955, sur sa pension de veuve civile n° 50 017175.

Par arrêté du 24 mai 1957, moyennant le versement par acomptes d'une somme totale de 1 million de francs, il a été fait remise gracieuse à M. Albert Choby, domicilié rue de la République, à Saint-Denis (la Réunion), des sommes dont il est redevable en réparation du préjudice subi par l'Etat à la suite d'un accident survenu le 25 décembre 1939 près de Vizille (Isère).

Nomination de l'agent comptable du centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Lille.

Par arrêté en date du 1er juin 1957, M. Gilbert, sous-intendant à l'école normale d'instituteurs de Lille, a été nommé agent comptable du centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Lille.

Groupe permanent d'étude des marchés de bois, d'articles en bois, d'ameublement et de literie.

Par arrêté du 8 juin 1957, sont nommés membres du groupe permanent d'études des marchés de bois, d'articles en bois, d'ameublement et de literie:

A. — *En qualité de représentants du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), sur proposition du secrétaire d'Etat intéressé.*

Membre titulaire: M. le commissaire colonel Tardy, en remplacement de M. le commissaire colonel Mondin.

Membre suppléant: M. le commissaire lieutenant-colonel Bistaudeau, en remplacement de M. le commissaire lieutenant-colonel Blu.

B. — *En qualité de représentants de la Société nationale des chemins de fer français.*

Membre titulaire. M. Vasseur, ingénieur principal, en remplacement de M. Gaches, ingénieur en chef.

Membre suppléant: M. Chollet, inspecteur divisionnaire, en remplacement de M. Terouin, inspecteur divisionnaire.

C. — *En qualité de représentants de l'Association française de normalisation.*

Membre titulaire: M. Duval, directeur technique de l'AFNOR, en remplacement de M. Birle, directeur général de l'AFNOR.

Membre suppléant: M. Blondot, en remplacement de M. l'ingénieur général Allard.

Groupe permanent d'étude des marchés de cuirs et articles des industries du cuir.

Par arrêté du 8 juin 1957, sont nommés membres du groupe permanent d'étude des marchés de cuirs et articles des industries du cuir:

A. — *En qualité de représentants du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), sur proposition du secrétaire d'Etat intéressé.*

Membre titulaire: M. le commissaire lieutenant-colonel Bistaudeau, en remplacement de M. le commissaire lieutenant-colonel Blu.

Membre suppléant: M. le commissaire Bouissières, en remplacement de M. le commissaire lieutenant-colonel Bistaudeau.

B. — *En qualité de représentant du ministère de l'intérieur, sur proposition du ministre intéressé.*

Membre titulaire: M. Fretin, administrateur civil, en remplacement de M. Puech, administrateur civil.

C. — *En qualité de représentant de la Société nationale des chemins de fer français.*

Membre suppléant: M. Maurice Vasseur, en remplacement de M. Gilbert Degand.

D. — *En qualité de représentant de l'Association française de normalisation.*

Membre suppléant: M. Ferrière, en remplacement de M. l'ingénieur général Allard.

Groupe permanent d'étude des marchés de papiers, cartons et articles transformés en papier et carton.

Par arrêté du 8 juin 1957, sont nommés membres du groupe permanent d'étude des marchés de papiers, cartons et articles transformés en papier et carton:

A. — *En qualité de représentants du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), sur proposition du secrétaire d'Etat intéressé.*

Membre titulaire: M. le commissaire lieutenant-colonel Bistaudeau, en remplacement de M. le commissaire colonel Mondin.

Membre suppléant: M. le commandant Merle, en remplacement de M. le commissaire lieutenant-colonel Bistaudeau.

B. — *En qualité de représentant de l'Association française de normalisation.*

Membre suppléant: M. Blondot, en remplacement de M. l'ingénieur général Allard.

Administrateurs civils.

Par arrêté du 8 juin 1957, sont promus à la classe exceptionnelle de leur grade, à compter du 1er janvier 1956, les administrateurs civils de 1re classe du ministère des affaires économiques et financières, en service détaché auprès du ministère des finances de l'empire chérifien, dont les noms suivent:

MM. Laperon (Charles) et Poey (Edouard).

Par arrêté du 8 juin 1957:

Sont promus à la classe exceptionnelle de leur grade, à compter du 1er janvier 1956, les administrateurs civils de 1re classe du ministère des affaires économiques et financières, en fonctions à la direction générale des finances de l'Algérie, dont les noms suivent:

MM. Salvi (Alexandre); Pellegrin (Henri); Couchoud (Georges), en service détaché; Ville (Max), en service détaché; Buch (Joseph).

Sont promus à la 1re classe, 1er échelon, de leur grade, à compter du 1er janvier 1956, les administrateurs civils de 2e classe du ministère des affaires économiques et financières, en fonctions à la direction générale des finances de l'Algérie, dont les noms suivent:

MM. Torrès (Roger) et Damade (Pierre).

Administration centrale des finances.

Par arrêté du 11 juin 1957, M. Babault (Pierre), administrateur civil de classe exceptionnelle, sous-directeur à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans auprès du ministère des anciens combattants et victimes de guerre en vue d'y exercer les fonctions de directeur de l'administration générale.
Le présent arrêté a son effet à compter du 20 août 1953.

Par arrêté du 11 juin 1957, M. Leblois (Jean), administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, à l'administration centrale des finances, est placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans en vue d'exercer les fonctions de contrôleur financier, agent payeur spécial à Washington.
Le présent arrêté a son effet à compter du 1er mars 1957.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 8 juin 1957, Mlle Servoles (Jeanne-Yvonne), secrétaire d'administration de classe exceptionnelle à la caisse des dépôts et consignations, est admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er septembre 1957.

Commissariat général aux prix.

Par arrêté du 8 juin 1957, M. Paul Thomas, commissaire aux prix de 3e classe, 6e échelon, est reclassé au grade de commissaire aux prix, 1er échelon, à compter du 1er mai 1957.

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 8 juin 1957, M. Nicolas (Louis-Emile), inspecteur adjoint des impôts (enregistrement), a été placé en service détaché, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 18 février 1957, en qualité d'attaché administratif au commissariat à l'énergie atomique.

Par arrêté en date du 8 juin 1957, M. Pichon (Henri), inspecteur central de 2e catégorie de l'enregistrement et des domaines, a été placé pour une période maximum de cinq ans, à compter du 17 février 1957, en service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer pour servir en Afrique occidentale française.

Enquêtes économiques.

Par arrêté en date du 27 mai 1957, est attribuée à M. Régis (Marcel), directeur du 3e échelon, dans le département de l'Hérault, une majoration d'ancienneté de un an quatre mois vingt-deux jours, qui est mise en réserve pour être utilisée lors de la promotion de l'intéressé à un grade supérieur.

Par arrêté en date du 27 mai 1957, est attribuée à M. Schuler (Jean), commissaire de 2e classe, hors classe, dans le département des Vosges, une majoration d'ancienneté de un an un mois quinze jours, qui est mise en réserve pour être utilisée lors de la promotion de l'intéressé au grade supérieur.

Par arrêté en date du 27 mai 1957, est attribuée à M. Boursier (Louis-Cyrille), commissaire de 2e classe, 2e échelon, dans le département de la Seine, une majoration d'ancienneté de un an neuf mois vingt-cinq jours.
Compte tenu des dispositions qui précèdent, l'effet de la nomination au 2e échelon de son grade de l'intéressé est reporté du 1er février 1955 au 6 avril 1953.

Par arrêté en date du 27 mai 1957, M. Boursier est élevé au 3e échelon de son grade à compter du 6 avril 1956.

Office des changes.

Par arrêté du 8 juin 1957:

M. Habert de Romance (Michel), administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, à l'office des changes, est promu administrateur civil de classe exceptionnelle, à compter du 1er janvier 1956.

Sont promus à la 1re classe, 1er échelon, de leur grade, à compter des dates indiquées ci-après, les administrateurs civils de 2e classe à l'office des changes dont les noms suivent.

M. Delarue (Jean), à compter du 1er janvier 1956.
Mlle Salvador (Thérèse), à compter du 1er janvier 1956.
MM. Alezais (Roger), à compter du 22 novembre 1956.
Maison-Blanche (Jean), à compter du 1er décembre 1956.
Lacan (Henri), en service détaché, à compter du 9 juillet 1956
Daireaux (Georges), à compter du 1er janvier 1956.

Service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes.

Par arrêté en date du 11 juin 1957, M. Maurin (Jacques-Alexandre), ingénieur de 1re classe des manufactures de l'Etat, a été placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans à compter du 16 août 1956, auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre), pour exercer des fonctions à la direction des études et fabrications d'armement (laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques de Vernon (Eure), en qualité d'agent à contrat spécial.

Services extérieurs du Trésor.

Par arrêté en date du 8 juin 1957, M. Bregeat (Pierre-Marie-Robert), receveur particulier des finances, a été placé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1955, en service détaché, pour exercer les fonctions de chef de la comptabilité générale, agent comptable de la Société nationale des entreprises de presse.

Par arrêté en date du 8 juin 1957, Mme Tardy (Agnès), sous-chef de service du Trésor de 1re classe, a été placée en service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1956, auprès du ministère des affaires étrangères, pour exercer les fonctions d'adjointe d'enseignement au lycée français de Beyrouth (Liban).

Par arrêté en date du 11 juin 1957, M. Duduyer (Jean), sous-chef de service du Trésor de 1re classe, a été placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 25 novembre 1956, auprès du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, pour exercer des fonctions au commissariat général de la section française à l'exposition universelle et internationale de Bruxelles.

Par arrêté en date du 11 juin 1957, M. Moïse (Georges), percepteur hors classe, a été placé en service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er décembre 1956, en vue de lui permettre d'exercer les fonctions d'adjoint au contrôleur financier, agent payeur spécial aux Etats-Unis, à Washington.

Tableau d'avancement d'échelon des commissaires aux prix de 3e classe (année 1957).

Commissaires aux prix de 3e classe, 5e échelon, inscrits pour le 6e échelon.

MM. Camille Bouchon, Maurice Costeseque, André Debron.

PROMOTION

Par arrêté du 8 juin 1957, M. Camille Bouchon, commissaire aux prix de 3e classe, 5e échelon, est élevé au 6e échelon de son grade à compter du 7 janvier 1957.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Approbation du budget de la section française de l'exposition internationale de Bruxelles 1958.

Par arrêté du 31 mai 1957:

Les prévisions de recettes pour 1957 du budget de la section française à l'exposition internationale de Bruxelles 1958 sont arrêtées à la somme de 1.166.131.000 F, conformément à la répartition qui en est donnée à l'état A annexé audit arrêté.

Les crédits ouverts pour 1957 au budget de la section française à l'exposition internationale de Bruxelles 1958 sont fixés à la somme de 1.166.131.000 F, conformément à la répartition qui en est donnée à l'état B annexé audit arrêté.

Agrément d'un organisme professionnel pour l'exécution des statistiques commerciales.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 47-963 du 29 mai 1947 fixant les modalités de la coordination de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer;
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques;
Vu le décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952 portant application de la loi précitée;
Vu l'arrêté du 26 novembre 1952 portant fixation, en ce qui concerne les statistiques industrielles et commerciales, des conditions d'application de la loi n° 51-711 et du décret n° 52-1059,

Arrêtent:

Art. 1er. — La chambre syndicale des imprimeurs et éditeurs imagiers de France, 117, boulevard Saint-Germain, Paris (6e), est agréée pour l'exécution des enquêtes statistiques telles que définies à l'article 3 ci-dessous dans les entreprises d'édition et de commerce d'images comprises dans les rubriques 55-330 et 76-109 de la nomenclature jointe au décret n° 49-1131 du 2 août 1949 dans les conditions prévues par la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 et le décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952.

Cet agrément est valable à l'égard de tous les établissements commerciaux adhérant ou non à la chambre syndicale précitée exerçant une activité ressortissant aux activités indiquées ci-dessous, et sous réserve de l'option prévue à l'article 7 du décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952.

Art. 2. — Le service enquêteur compétent au sens de la loi du 7 juin 1951 et du décret du 15 septembre 1952 pour les enquêtes visées ci-dessus est la direction du commerce extérieur, 68, rue de Bellechasse, Paris (7e).

Dans un délai inférieur à un mois à compter de la date du présent arrêté, tous les établissements exerçant une activité du ressort des commerces énumérés à l'article 1er et désirant répondre directement au service enquêteur, devront lever l'option prévue à l'article 7 du décret du 15 septembre 1952.

Les établissements en cause, sont, nonobstant cette option, toujours tenus de répondre directement au service enquêteur lorsque celui-ci, constatant l'absence de renseignements les concernant parmi ceux reçus par la chambre syndicale agréée, leur adresse lui-même un questionnaire.

Art. 3. — Les enquêtes statistiques exécutées en vertu du présent agrément, pourront porter notamment sur les achats, les stocks et les ventes de produits, les effectifs, les appointements et les salaires. Ces enquêtes seront mensuelles, trimestrielles ou annuelles suivant l'importance des établissements interrogés.

Art. 4. — Lors de chaque envoi des questionnaires correspondant à une enquête donnée, la chambre syndicale agréée fournira au service enquêteur la liste des établissements interrogés ou un rectificatif à une liste antérieure.

Les résultats seront fournis à ce service dans un délai de trente jours après la fin de la période prise en considération dans l'enquête.

La chambre syndicale des imprimeurs et éditeurs imagiers de France fournira également ces résultats sous une forme globale impliquant pour chaque rubrique du questionnaire une réponse d'ensemble. Les résultats devront être accompagnés de la liste des établissements dont les réponses auront été effectivement utilisées dans leur élaboration (ou un rectificatif à une telle liste). Ils pourront également comporter des ventilations selon la nature, l'importance ou la situation géographique des établissements interrogés.

Toutefois, les questionnaires individuels correspondant à chacun des établissements, ou à certains d'entre eux, seront mis à la disposition du service enquêteur sur sa demande éventuelle.

Art. 5. — La chambre syndicale agréée ne pourra se dégager des tâches dont elle a accepté l'exécution en matière de statistique qu'après un préavis de trois mois au service enquêteur, délai au cours duquel elle continuera à exécuter les enquêtes qu'elle avait prises en charge.

Art. 6. — Si la chambre syndicale des imprimeurs et éditeurs imagiers de France cessait d'être agréée, soit en application de l'article précédent, soit à la suite d'un retrait d'agrément tel que prévu à l'article 6 du décret n° 52-1059 du 15 septembre 1952, elle devrait remettre au service enquêteur l'ensemble des questionnaires recueillis conformément à la loi du 7 juin 1951 pendant la dernière année écoulée et les mois écoulés de l'année en cours.

Art. 7. — Le directeur du commerce intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1957.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PAUL GROS.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARCEL REVERDY.

Conseil d'administration de la Régie autonome des pétroles.

Par arrêté du 8 juin 1957, sont renouvelés, pour une période de six ans, à compter du 23 mai 1957, les mandats d'administrateurs de MM. Durand, Fremont, Leblond et Ricard au conseil d'administration de la Régie autonome des pétroles.

Mines.

Par arrêté du 8 juin 1957, M. Andriot (Jean), ingénieur des mines, est placé en service détaché auprès de la présidence du conseil (commissariat à l'énergie atomique) pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1957, pour occuper les fonctions d'ingénieur adjoint au directeur des programmes généraux.

AGRICULTURE

Arrêté du 18 mai 1957 portant attribution de la médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles.

Ce texte est publié au n° 11 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre des Palmes académiques.

Ces textes sont publiés au n° 11 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 27 mai 1957 portant nomination dans l'ordre du Mérite touristique.

Ce texte est publié au n° 11 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

Comité technique paritaire de la navigation aérienne.

Par arrêté du 9 mai 1957, les représentants du personnel au sein du comité technique paritaire de la navigation aérienne créé par arrêté du 29 décembre 1953 seront désignés comme suit:

Quatre titulaires et quatre suppléants désignés par l'union syndicale de l'aviation civile;

Trois titulaires et trois suppléants désignés par la fédération nationale de l'aviation civile (C. F. T. C.);

Un titulaire et un suppléant désignés par la fédération des travaux publics et des transports (C. G. T.-F. O.);

Un titulaire et un suppléant désignés par le syndicat des ingénieurs de la navigation aérienne;

Un titulaire et un suppléant désignés par le syndicat des ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne et des ingénieurs des travaux, des télécommunications aériennes et assimilés.

Par arrêté du 10 mai 1957, la composition du comité technique paritaire de la navigation aérienne est la suivante:

Président.

M. Mouchez, directeur de la navigation aérienne.

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Titulaires.	Suppléants.
MM.	MM.
Grenier, ingénieur général de la navigation aérienne.	Cantira, ingénieur en chef de la navigation aérienne.
Bulin, ingénieur en chef de l'air.	Guilloux, ingénieur en chef de la navigation aérienne.
Florisoone, ingénieur en chef de la navigation aérienne.	Leveque, ingénieur de la navigation aérienne.
Danel, ingénieur de la navigation aérienne.	Palayret, ingénieur de la navigation aérienne.
Griveau, ingénieur de la navigation aérienne.	Proust, chef adjoint de service administratif.
Meonier, ingénieur de la navigation aérienne.	Forgeat, ingénieur des travaux de la navigation aérienne.
Tournadre, ingénieur de la navigation aérienne.	Bertemes, ingénieur des travaux de la navigation aérienne.
Beurdeley, commandant de port aérien.	Grossi, ingénieur des travaux de la navigation aérienne.
Vigy, ingénieur des travaux de la navigation aérienne,	Kerfourn (Paul), adjoint technique de la navigation aérienne.
	Calais, adjoint technique de la navigation aérienne,

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Titulaires.	Suppléants.
—	—

1° *Représentants de l'union syndicale de l'aviation civile.*

MM.	MM.
Adam, ingénieur des travaux de la navigation aérienne.	Andreani, ingénieur des travaux de la navigation aérienne.
Bourrier, adjoint technique principal de la navigation aérienne.	Bouton, agent de la navigation aérienne.
Goubert, adjoint technique de la navigation aérienne.	Larnicol, adjoint technique principal de la navigation aérienne.
Le Gall (Roger), agent principal de la navigation aérienne.	Laval (Roger), adjoint technique principal de la navigation aérienne.

2° *Représentants du syndicat national de l'aviation civile (C. F. T. C.).*

MM.	MM.
Bonnemaison, ingénieur des travaux de la navigation aérienne.	Chauvineau, chef de poste radioélectricien hors classe.
Soleyan, adjoint technique de la navigation aérienne.	Gorremans, agent de la navigation aérienne.
Christophe Colomb, adjoint technique de la navigation aérienne.	Delhaye, adjoint technique de la navigation aérienne.

3° *Représentants de la fédération des travaux publics et des transports (C. G. T.- F. O.).*

M. Gillet, adjoint technique principal de la navigation aérienne.	M. Le Drogueux, adjoint technique principal de la navigation aérienne.

4° *Représentants du syndicat des ingénieurs de la navigation aérienne.*

M. Baldino, ingénieur en chef de la navigation aérienne.	M. Pailhas, ingénieur de la navigation aérienne.

5° *Représentants du syndicat des ingénieurs d'exploitation de la navigation aérienne et des ingénieurs des travaux, des télécommunications aériennes et assimilés.*

M. Langrand, ingénieur des travaux de la navigation aérienne.	M. Armandou, ingénieur des travaux de la navigation aérienne.

Dispenses exceptionnelles de navigation au titre des dispositions transitoires prévues pour l'application du décret du 16 novembre 1948.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu le décret n° 48-1752 du 16 novembre 1948, modifié par les décrets nos 53-799 du 1er septembre 1953 et 57-455 du 6 avril 1957, et notamment son article 4 relatif aux conditions de délivrance du brevet de capitaine au long cours, ainsi que ses articles 19 et 20 relatifs aux dispositions transitoires;

Vu l'arrêté du 12 octobre 1938, modifié par les arrêtés des 29 mai 1942 et 3 octobre 1952, fixant les conditions d'inscription des candidats aux examens de la marine marchande, et notamment son article 5,

Arrête:

Art. 1er. — Une dispense exceptionnelle maximale des six mois de navigation effective pourra être accordée aux candidats qui se présenteront aux examens de capitaine au long cours de l'année 1957, s'ils justifient de vingt-quatre mois de navigation au long cours et de vingt-quatre mois de navigation comme chef de quart.

Art. 2. — Une dispense maximale de trois mois de navigation effective pourra être accordée, dans les mêmes conditions, aux candidats qui se présenteront aux examens de capitaine au long cours de l'année 1958.

Art. 3. — Sont abrogés les arrêtés du 28 décembre 1954 et du 19 avril 1956.

Fait à Paris, le 15 mai 1957.

ROGER DUVEAU.

Fonds de concours.

Par arrêté du 28 mai 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits de payement d'un montant total de 80 millions 891.678 F, applicables aux chapitres ci-après du budget des travaux publics, des transports et du tourisme (I: Travaux publics, transports et tourisme) pour 1957:

Dépenses ordinaires.

Chap. 31-42. — Chemins de fer et transports. — Organismes centraux et comités techniques départementaux des transports. — Rémunérations principales, indemnités et allocations diverses:		
Art. 2. — Commissariat du Gouvernement par le conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français	480.000	
Art. 3. — Commission des marchés des chemins de fer	1.900.000	
Art. 4. — Office régional des transports parisiens	3.000.000	
Total pour le chapitre 31-42		5.380.000
Chap. 34-14. — Ponts et chaussées. — Services annexes. — Matériel et remboursement de frais:		
Art. 1er. — Ecole nationale des ponts et chaussées	1.045.000	
Art. 2. — Laboratoire central des ponts et chaussées	6.465.408	
Total pour le chapitre 34-14		7.510.408
Chap. 34-41. — Chemins de fer et transports. — Matériel et remboursement de frais:		
Art. 2. — Organismes centraux de transports:		
§ 2. — Commissariat du Gouvernement près le conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français	20.000	
§ 3. — Commission des marchés des chemins de fer	100.000	
§ 4. — Office régional des transports parisiens	1.000.000	
Total pour le chapitre 34-41		1.120.000
Chap. 35-21. — Routes et ponts. — Entretien et réparations:		
Art. 1er. — Entretien et réparations ordinaires du réseau routier (travaux et main-d'œuvre dans les conditions prévues par la loi du 18 juillet 1949, art. 4)		23.113.680
Chap. 35-31. — Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations:		
Art. 1er. — Entretien et réparations ordinaires (travaux et main-d'œuvre dans les conditions prévues par la loi du 18 juillet 1949, art. 4)		21.002.040
Chap. 35-32. — Ports maritimes. — Entretien et réparations:		
Art. 1er. — Entretien et réparations ordinaires (travaux et main-d'œuvre dans les conditions prévues par la loi du 18 juillet 1949, art. 4)	11.768.550	
Art. 2. — Documentation, études, essais et statistiques	8.000.000	
Total pour le chapitre 35-32		22.768.550
Total		80.891.678

Affectation du produit des péages perçus au port de Bordeaux au profit du port autonome.

Par arrêté du 31 mai 1957, l'ensemble du produit des péages perçus au port de Bordeaux au profit du port autonome a été affecté à l'ensemble des charges résultant, pour cet organisme, tant des obligations déjà régulièrement contractées par lui dans l'intérêt du port que des nouvelles obligations lui incombant au titre des travaux ci-après:

Construction d'épis sur la côte Ouest de la Coubre (décision ministérielle du 20 décembre 1956);

Construction d'un bateau-logement (décision ministérielle du 15 octobre 1956);

Aménagement des écluses pour l'accélération des manœuvres (décision ministérielle du 30 mai 1956);

Aménagement d'un bateau-porte pour la forme de radoub n° 2 (décision ministérielle du 3 avril 1956).

Reclassement des fonctionnaires des catégories D et C relevant du secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (aviation civile et commerciale).

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 57-174 du 16 février 1957 instituant différentes échelles de rémunérations pour les catégories D et C des fonctionnaires de l'Etat;

Vu le décret n° 57-175 du 16 février 1957 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories D et C, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 16 février 1957 fixant l'échelonnement indiciaire des grades et emplois des catégories D et C, prévu à l'article 24 de la loi du 19 octobre 1946, portant statut général des fonctionnaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les fonctionnaires des catégories D et C relevant du secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (aviation civile et commerciale) sont reclassés dans les différentes échelles instituées par le décret n° 57-174 du 16 février 1957 susvisé, conformément aux tableaux de correspondance ci-dessous.

Sous réserve des dispositions particulières mentionnées à ces tableaux, les intéressés conservent dans leur échelon des nouvelles échelles l'ancienneté qu'ils ont acquise dans leur ancien échelon. Cette ancienneté ne devra pas excéder la durée moyenne exigée dans l'ancien échelon pour accéder à l'échelon immédiatement supérieur.

TABLEAU I

GRADES		NOUVELLE ÉCHELLE de rémunération 6 C.
Agent administratif.	*Dessinateur.*	
	1re classe:	
3e échelon.....	1er échelon.....	10e échelon.
2e échelon (1).....	2e échelon (1).....	9e échelon.
	2e classe:	
	1er échelon.....	9e échelon.
	.....	8e échelon.
1er échelon (6).....	2e échelon (2).....	7e échelon.
	3e classe:	
	1er échelon.....	7e échelon.
	2e échelon (3).....	6e échelon.
	4e classe:	
	1er échelon (4).....	5e échelon.
	2e échelon (5).....	4e échelon.

Voir notes au tableau II.

TABLEAU II

GRADES		NOUVELLE ÉCHELLE de rémunération 6 C.
Agent principal et agent de la navigation aérienne.	*Agent principal et agent (météorologie).*	
Agent principal:	Agent principal:	
11e échelon.....	5e échelon.....	10e échelon.
10e échelon (3).....	4e échelon (3).....	9e échelon.
9e échelon (7).....	3e échelon (7).....	8e échelon.
8e échelon (4).....	2e échelon (4).....	7e échelon.
7e échelon (4).....	1er échelon (4).....	6e échelon.
Agent:		
6e échelon (4).....	6e échelon (4).....	5e échelon.
5e échelon.....	5e échelon.....	5e échelon.
4e échelon.....	4e échelon.....	4e échelon.
3e échelon.....	3e échelon.....	3e échelon.
2e échelon.....	2e échelon.....	2e échelon.
1er échelon.....	1er échelon.....	1er échelon.

(1) L'ancienneté d'échelon est majorée de 2 ans.
(2) L'ancienneté d'échelon est majorée de 2 ans 4 mois.
(4) L'ancienneté d'échelon est majorée de 2 ans.
Les intéressés qui ont ainsi 3 ans et plus d'ancienneté dans leur nouvel échelon sont reclassés à l'échelon immédiatement supérieur de la nouvelle échelle en conservant, le cas échéant, la partie de cette ancienneté excédant 3 ans.
(3) L'ancienneté d'échelon est majorée de 1 an.
(5) L'ancienneté d'échelon est majorée de 1 an 8 mois.
Les intéressés qui ont ainsi 2 ans et plus d'ancienneté dans leur nouvel échelon sont reclassés à l'échelon immédiatement supérieur de la nouvelle échelle en conservant, le cas échéant, la partie de cette ancienneté excédant 2 ans.
(6) L'ancienneté d'échelon est majorée de 1 an 8 mois.
(7) L'ancienneté d'échelon est majorée de 2 ans.
Les intéressés qui ont ainsi 4 ans et plus d'ancienneté dans leur nouvel échelon sont reclassés à l'échelon immédiatement supérieur de la nouvelle échelle en conservant, le cas échéant, la partie de cette ancienneté excédant 4 ans.

Art. 2. — Indépendamment du reclassement intervenu dans l'emploi occupé par les fonctionnaires visés ci-dessus à la date du 1er octobre 1956, la situation de ceux d'entre eux qui auront fait l'objet entre cette dernière date et la date de publication du décret n° 57-175 du 17 février 1957 susvisé, des décisions de promotions, de grades et emplois visées par le présent arrêté, devra être revisée à compter de leur date de promotion ou de nomination, conformément aux règles posées par l'article 3 dudit décret.

Toutefois, et par dérogation aux dispositions ci-dessus, il sera fait application, s'il conduit à conférer à ces fonctionnaires des situations plus avantageuses, des reclassements prévus à l'article 1er du présent arrêté, appréciées à la date de ces promotions de grades et de ces nominations et sur la base de l'échelon atteint dans ledit grade, conformément aux dispositions statutaires en vigueur antérieurement à la date d'effet du décret du 16 février 1957.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er octobre 1956.

Fait à Paris, le 4 juin 1957.

Pour le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
PAUL MORONI.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Affectation définitive au sous-secrétariat d'Etat à la marine marchande d'un terrain domanial situé à Saint-Denis (la Réunion).

Par arrêté du 5 juin 1957, est affectée à titre définitif au sous-secrétariat d'Etat à la marine marchande (direction de l'administration générale et des gens de mer), en vue de la construction d'un immeuble destiné à l'installation des services locaux de l'inscription maritime et au logement du chef de quartier, une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 300 mètres carrés dépendant de la propriété domaniale dite « Terrain des Haras », située à Saint-Denis (la Réunion), dans la zone des cinquante pas géométriques, telle au surplus que cette parcelle est délimitée par un trait rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

Admission en compte, pour la pension de retraites des marins, du temps passé à terre par des officiers et marins concourant aux travaux des années géophysiques internationales.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 12 avril 1941, et notamment le dernier alinéa de l'article 9,

Arrêtent:

Art. 1er. — Entre en compte pour l'obtention de la pension de retraites des marins ou agents du service général, en addition aux services définis à l'article 9 de la loi du 12 avril 1941, le temps passé à terre par les officiers et marins concourant aux travaux des années géophysiques internationales et engagés à cet effet par le centre national de la recherche scientifique.

Art. 2. — Le bénéfice de ces dispositions est limité à une durée maximum de trois ans à compter de la date de l'engagement.

Art. 3. — Les cotisations personnelles et les contributions patronales prévues par la loi sont dues pendant les périodes passées à terre par les intéressés dans les conditions fixées à l'article 2 du présent arrêté. Elles sont perçues sur le salaire forfaitaire correspondant au dernier embarquement du bénéficiaire.

Fait à Paris, le 7 juin 1957.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,
Pour le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande:
Le conseiller technique chargé de la direction du cabinet,
JEAN JACQUIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le directeur du budget,
Pour empêchement du directeur du budget,
Le sous-directeur,
JEAN ROSSARD.

Nombre de postes mis aux concours de recrutement dans les corps de la météorologie.

Le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 46-888 du 30 avril 1946 fixant le statut particulier des fonctionnaires du corps métropolitain des ingénieurs des travaux météorologiques, et notamment son titre II, modifié par le décret n° 56-1268 du 12 décembre 1956;

Vu le décret n° 46-889 du 30 avril 1946 relatif au statut particulier des fonctionnaires du corps métropolitain des adjoints techniques de la météorologie;

Vu le décret n° 51-239 du 28 février 1951 relatif aux dispositions statutaires communes aux différents corps d'adjoints techniques de l'Etat;

Vu les arrêtés du 29 avril 1957 relatifs à l'ouverture de concours et d'un examen professionnel pour l'accès aux corps métropolitains des ingénieurs des travaux météorologiques et des adjoints techniques de la météorologie,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le nombre des emplois d'élève ingénieur et d'ingénieur adjoint des travaux météorologiques à pourvoir en 1957 se répartit ainsi qu'il suit:

Recrutement par concours le 12 juin 1957: seize.
Recrutement aux écoles nationales d'arts et métiers: quatre.
Examen professionnel: quatre.

Art. 2. — Le nombre des emplois d'adjoint technique stagiaire de la météorologie mis au concours ouvert le 25 juin 1956 est fixé à cinquante.

Art. 3. — Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 juin 1957.

Pour le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme et par délégation:
Le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale,
PAUL MORONI.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Remise de débet.

Par arrêté interministériel du 4 juin 1957, il est accordé à Mme veuve Roux, veuve d'un éclusier domicilié à Houdainville (Meuse), et sous réserve d'un versement préalable de 100.000 F, remise gracieuse de la somme de 1.051.711 F dont elle a été constituée débitrice envers le Trésor pour trop perçu au titre des allocations familiales, du 1er décembre 1948 au 31 décembre 1954.

Délégation de signature.

Le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu le décret n° 49-712 du 7 juin 1949 fixant le régime d'occupation de logements par des personnels civils de l'Etat dans les immeubles appartenant à l'Etat ou détenus par lui à un titre quelconque;

Vu le décret n° 49-1618 du 28 décembre 1949 étendant les dispositions du décret susvisé aux personnels militaires des armées de terre, de mer et de l'air et des services communs relevant du ministre de la défense nationale et des forces armées;

Vu le décret n° 56-1068 du 18 octobre 1956 modifiant et complétant le décret n° 49-712 du 7 juin 1949 susvisé;

Vu les décrets des 1er et 14 février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 56-179 du 8 février 1956 portant délégation d'attributions au sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée aux directeurs de l'inscription maritime à l'effet de signer, au nom du sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, tous arrêtés portant concession de logement dans les immeubles domaniaux ou détenus à un titre quelconque par l'Etat dans le ressort de leur circonscription, tant par nécessité absolue que par utilité de service. Toute autre affectation de locaux reste soumise à l'approbation du sous-secrétaire d'Etat.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 mai 1957.

ROGER DUVEAU.

Commission des comptes des transports de la nation.

Par arrêté du 29 mai 1957, est nommé membre de la commission des comptes des transports de la nation: M. Coursaget, en remplacement de M. Charuel, démissionnaire.

Aviation civile et commerciale.

Par arrêté en date du 5 avril 1957, M. Guillet (Jean-Pierre), sous-chef de service administratif de 2e classe, des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation, admis à l'école nationale d'administration, est placé en position de détachement auprès de cette école pour la durée de la scolarité, à compter du 1er janvier 1957.

Par arrêté en date du 23 mai 1957, M. Scognamiglio (Jean), secrétaire administratif des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, nommé sous-chef de service administratif stagiaire, est détaché, à compter du 1er décembre 1956, pour la durée de son stage.

Par arrêté en date du 23 mai 1957, M. Crozzoli (Jacques), secrétaire administratif des services extérieurs du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, nommé sous-chef de service administratif stagiaire, est détaché, à compter du 1er décembre 1956, dans le corps administratif supérieur, pour la durée de son stage.

Par arrêté en date du 24 mai 1957, la démission présentée par M. Lagrange (Michel), adjoint technique de la météorologie, est acceptée à compter du 13 avril 1957.

M. Lagrange (Michel) est astreint au remboursement d'une somme dont le montant sera fixé ultérieurement.

Par arrêté en date du 28 mai 1957, le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle du grade d'adjoint technique de la météorologie est fixé ainsi qu'il suit pour l'année 1956:

M. Lavenent (André).

Par arrêté en date du 28 mai 1957, en exécution du tableau d'avancement fixé à l'article 8 du décret n° 51-239 du 28 février 1951, M. Lavenent (André) est promu adjoint technique de classe exceptionnelle à dater du 1er septembre 1956.

Par arrêté en date du 28 mai 1957, la démission de M. Nègre (André), adjoint technique de la navigation aérienne (branche Exploitation et circulation), est acceptée à compter du 9 mai 1957.

En application des dispositions de l'article 6 du décret du 7 juin 1948, l'intéressé devra rembourser le montant de ses frais d'études à l'école nationale de l'aviation civile.

Par arrêté du 11 juin 1957, sont détachés auprès du ministère de la France d'outre-mer pour une durée de deux ans, à compter du 1er avril 1957:

M. Ange (Henri), adjoint technique principal de la météorologie, en qualité d'agent technique météorologiste à la station météorologique de la Nouvelle-Amsterdam.

M. Chedhomme (Claude), adjoint technique principal de la météorologie, en qualité d'agent technique météorologiste à la station météorologique de la Nouvelle-Amsterdam.

M. Proust (Christian), adjoint technique principal, en qualité d'agent technique météorologiste à la station météorologique de la Nouvelle-Amsterdam.

M. Riffault (André), adjoint technique de la météorologie, en qualité d'agent technique météorologiste à la station météorologique de l'archipel des îles Kerguelen.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 5 juin 1957, M. Barnier (Gilbert), qui a subi avec succès les épreuves du concours ouvert en 1954 pour l'accès à l'emploi d'adjoint technique des ponts et chaussées, a été nommé adjoint technique stagiaire, avec effet du 1er juin 1957, sous réserve de la production du certificat réglementaire délivré par un médecin phtisiologue assermenté.

Par arrêté du 5 juin 1957, M. Cholat (Aimé), déclaré admissible à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées) à la suite du concours de 1954 et ayant satisfait à ses obligations militaires, a été nommé ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat de 4e classe (ponts et chaussées), pour compter du 16 mai 1957.

Par arrêté en date du 7 juin 1957, M. Chappert (Jean), ingénieur de 3e classe des ponts et chaussées, a été affecté au service des bases aériennes du Maroc, pour compter du 1er juin 1957.

Par arrêté du 8 juin 1957, M. Audy (Jean), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, en service détaché auprès d'Electricité de France, est maintenu dans la même position pour une nouvelle période de cinq ans, renouvelable, s'il y a lieu, à compter du 1er septembre 1956.

En application de l'article 112 *bis* de la loi du 19 octobre 1946, l'intéressé est en outre placé dans la situation hors cadre à dater du 1er janvier 1956.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 29 mai 1957, M. Lurat (Roger), agent principal de la navigation aérienne, est nommé régisseur d'avances du centre de l'aviation civile à Sebha (Fezzan), en remplacement de M. Gaston (Roger).

Par arrêté du 29 mai 1957, M. Nicoli (Jean), agent contractuel, est nommé régisseur d'avances du centre de l'aviation civile à Ghadamès (Fezzan), en remplacement de M. Labossière (Daniel).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Cabinet du ministre.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 13 juin 1957 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre de la France d'outre-mer:

Directeur adjoint du cabinet.

M. Robert Pontillon.

Conseillers techniques.

M. Benjamin-Marcel Favreau, administrateur en chef de la France d'outre-mer.

M. Jacques Lallement, administrateur de la France d'outre-mer.

Chargé de mission.

M. Pierre Bussac, attaché de préfecture.

Attaché de cabinet.

M. Roger Barrier.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Marie-Josette Espeisse.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 13 juin 1957 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1957.

GÉRARD JAQUET.

Délégation de signature.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 23 janvier 1917 autorisant les ministres à déléguer leur signature par arrêté, modifié par le décret du 13 février 1956;

Vu le décret du 13 juin 1957 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente de signature est accordée à M. Robert Pontillon, directeur adjoint du cabinet du ministre de la France d'outre-mer, à l'effet de signer, au nom du ministre de la France d'outre-mer, tous arrêtés, actes et décisions, à l'exception des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 juin 1957.

GÉRARD JAQUET.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Décret et arrêté du 15 mai 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre du Mérite social.

Décret du 27 mai 1957 portant nomination dans l'ordre du Mérite du travail.

Ces textes sont publiés au n° 14 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Décrets des 16, 21, 22 et 29 mai 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Décret du 24 mai 1957 portant attribution de la médaille de la Famille française.

Arrêté du 29 mai 1957 portant attribution de la médaille d'honneur des épidémies.

Ces textes sont publiés au n° 14 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru à ce jour.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Décrets du 15 mai 1957 portant nominations dans l'ordre du Mérite combattant.

Arrêtés portant attribution de la médaille de la France libérée.

Ces textes sont publiés au n° 14 du *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* paru ce jour.

MINISTERE DU SAHARA

Cabinet du ministre.

Le ministre du Sahara,

Vu le décret du 13 juin 1957 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret n° 51-1030 du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre du Sahara:

Directeur du cabinet.

M. le général de division Rieul Ghislain, du cadre de réserve.

Chargés de mission.

M. Raymond Chavarot, sous-préfet.

M. Serge Goudouneix.

M. Louis Gouin, inspecteur du travail.

M. Gilbert Paris.

Mlle Lucienne Betiaux.

Etat-major particulier.

M. le lieutenant-colonel Charrier.

M. le capitaine Loyer.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 14 juin 1957.

Fait à Paris, le 14 juin 1957.

MAX LEJEUNE.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 18 juin 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi réglementant la colombophilie civile. Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission. (Nos 4153-4837. — Mme Prin, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Fixation de l'ordre du jour.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du vendredi 14 juin 1957.

Présents. — MM. Bacon, Besset, Bouret, Bouxom, Coquel, Couturaud, Mme Galicier, M. Garet (Pierre), Mme Guérin (Rose), M. Hellain (Georges), Mme Lefebvre (Francine), MM. Legagneux, Renard (Adrien), Thibaud (Marcel) (Loire), Titeux, Philippe Vayron.

Excusés. — MM. Adrien André (Vienne), Meck.

Suppléants. — MM. Mora (de M. Ansart), Barel (de M. Jourd'hui), Pourtalet (de M. Musmeaux), Chambeiron (de M. Vuillien), Marguerite (de M. Cormier), Mérigonde (de M. Le Floch), Mlle Marzin (de M. Louis Dupont), MM. Rakotovelo (de M. Ulrich), Mazier (de M. Masse), Dumortier (de M. Monnerville), Auban (de M. Coutant), Marcel Cartier (de M. Gagnaire).

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 18 juin 1957, à onze heures quinze, dans les salons de la présidence.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 18 juin 1957.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande d'octroi des pouvoirs prévus par l'article 30 du règlement présentée par la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, afin de participer aux travaux d'études de la région économique d'Algérie.

2. — Fixation de l'ordre du jour.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 19 juin 1957, à dix heures (local n° 274):

I. — Examen du rapport de M. François Valentin sur le projet de loi (n° 619, session 1956-1957), adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, portant ratification des décrets n° 56-351 du 5 avril 1956, n° 56-376 du 12 avril 1956, n° 56-477 du 14 mai 1956 et n° 56-629 du 28 juin 1956 portant rétablissement total ou partiel de droits de douane d'importation et suspension provisoire des droits applicables aux animaux de l'espèce bovine et aux viandes de ces animaux, dans la limite de contingents tarifaires.

II. — Examen du rapport de M. de Villoutreys sur la proposition de résolution (n° 566, session 1956-1957) de M. Laffargue tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures en faveur des entreprises développant leurs exportations.

III. — Questions diverses.

La commission de l'agriculture se réunira le mercredi 19 juin 1957, à quinze heures (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 670, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à la sauvegarde du gibier dans les cas de calamités.

II. — Avis de M. Blondelle sur la proposition de résolution (n° 119, session 1956-1957) de M. Capelle tendant à demander au Gouvernement de mettre en œuvre une politique de pleine utilisation de tous les carburants de remplacement dont le territoire national peut disposer, et notamment de cesser les exportations d'alcool.

III. — Examen du rapport de M. Repiquet sur la proposition de loi (n° 656, session 1956-1957) de M. Repiquet relative à l'introduction de la législation relative au fonds forestier national dans le département de la Réunion.

IV. — Désignation de rapporteurs pour les propositions de résolution:

(N° 681, session 1956-1957) de Mlle Rapuzzi tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret n° 56-934 du 17 septembre 1956 accordant une aide exceptionnelle aux viticulteurs victimes des gelées survenues durant l'hiver 1955-1956;

(N° 682, session 1956-1957) de Mlle Rapuzzi tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département des Bouches-du-Rhône victimes des gelées des mois d'avril et de mai 1957;

(N° 693, session 1956-1957) de M. Pinsard tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour venir en aide aux populations du département de Saône-et-Loire victimes des gelées d'avril et de mai 1957.

V. — Echange de vues sur la décision de l'Assemblée nationale (n° 644, session 1956-1957) prise en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, sur le décret n° 57-245 du 24 février 1957, sur la réparation et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires d'outre-mer et au Cameroun.

La commission des boissons se réunira le jeudi 20 juin 1957, à dix heures quinze (local n° 214, salle Jules-Méline):

I — Auditions de M. Leroy de Boiseaumarie, président de l'institut national des appellations d'origine, de M. Barral, président du syndicat de défense de la clairette de Languedoc et de M. Vidal, président de la fédération nationale des vins doux naturels, sur la proposition de loi (n° 519, session 1956-1957) de M. Jean Bène, tendant à inclure la clairette parmi les cépages admis pour l'élaboration des vins doux naturels.

II. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de loi:

(N° 671, session 1956-1957) adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à constater la nullité partielle de l'acte dit loi n° 617 du 6 novembre 1943 modifié, relatif à la tenue d'un registre d'entrées et de sorties par les détaillants de vins à appellation d'origine;

(N° 618, session 1956-1957) de M. Marignan, tendant à permettre à tous les viticulteurs sinistrés à la suite des gelées de février 1956 de bénéficier des dispositions du décret n° 56-934 du 17 septembre 1956.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 19 juin 1957, à onze heures (local n° 207):

I. — Rapport de M. Lamousse sur le projet de loi (n° 472, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant les arts et lettres.

II. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le mercredi 19 juin 1957, à dix heures (local de la commission):

I. — Nomination d'un membre pour la vice-présidence du comité financier de la caisse autonome d'amortissement.

II. — Proposition de loi (n° 21, session 1956-1957) tendant à préciser les attributions de la caisse nationale des marchés de l'Etat, des collectivités et établissements publics. — Rapporteur: M. Armengaud.

III. — Proposition de résolution (n° 468, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à équilibrer la balance des comptes de la zone franc dans le cadre d'une politique financière et fiscale motrice et rigoureuse. — Rapporteur: M. Armengaud.

IV. — Examen du programme des travaux de la commission.

La commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression) se réunira le jeudi 20 juin 1957, à onze heures (local n° 215):

I. — Examen du rapport de M. Auberger sur la proposition de loi (n° 451, session 1956-1957) tendant à accorder le bénéfice des articles L. 5, L. 18 et L. 95 du code des pensions civiles et militaires de retraite aux instituteurs recrutés dans les régions envahies au cours de la guerre de 1914-1918.

II. — Questions diverses.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 20 juin 1957, à dix heures (local n° 274):

I. — Examen du rapport de M. Bonnet sur la proposition de loi (n° 504, session 1956-1957) adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à l'assainissement des conditions d'exploitation des entreprises gazières non nationalisées.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. de Villoutreys sur les propositions de résolution:

a) (N° 328, session 1956-1957) de M. Southon tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'établissement d'un feeder reliant la région productrice du gaz de Lacq à la région industrielle du centre de la France qui deviendrait ainsi un point central de distribution dans le reste du pays;

b) (N° 460, session 1956-1957) de M. Courrière, tendant à inviter le Gouvernement à prévoir l'établissement d'un feeder reliant les régions productrices de gaz naturel du Sud-Ouest de la France à la région méditerranéenne et à la vallée du Rhône.

III. — Questions diverses.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 32 du règlement (vice-présidents du Conseil de la République, présidents des commissions et présidents des groupes d'au moins 11 membres) est convoquée par M. le président pour le mardi 18 juin 1957, à quinze heures, au local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 18 juin 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à l'exploitation des forêts dans les territoires d'Afrique relevant du ministère de la France d'outre-mer. (N°s 12, session 1955-1956 et 361, session 1956-1957, M. Antonini, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts, M. Lhuillier, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de MM. Delmas, Georges Oudard, Laurin, Chiarasini, Dubois et des membres du groupe des républicains sociaux, tendant à inviter le Gouvernement à compléter le décret n° 55-566 du 20 mai 1955, en ce qui concerne les droits et taxes afférents à l'acquisition d'immeubles en métropole par les Français exerçant leur activité professionnelle outre-mer. (N°s 232 rectifié et 355, session 1956-1957, M. Antonini, rapporteur.)

3. — Discussion: *a*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de résolution de M. Quinson et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à inviter le Gouvernement à émettre un grand emprunt destiné à financer la mise en valeur du Sahara; *b*) de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de résolution de M. Pierre Pommier et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à inviter le Gouvernement à faire appel à l'épargne française pour financer les investissements nécessaires à la mise en valeur des richesses minières et pétrolières du Sahara. (N°s 322 et 323 et 360, session 1956-1957, M. Pierre Cornet, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications, M. Isautier, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, relatif à la procédure à suivre devant les conseils de contentieux administratif dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer et dans la République autonome du Togo en matière de contributions directes et taxes assimilées. (N°s 39 et 362, session 1956-1957, M. Ribeyre, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition, présentée par M. de Gouyon, président de la commission de la défense de l'Union française, au nom de cette commission, tendant à inviter le Gouvernement à réaliser d'urgence un programme de construction de logements militaires en Afrique noire et à Madagascar, notamment par la mise en application rapide des textes portant création d'offices du logement. (N°s 332, session 1956-1957 et 369, session 1956-1957, M. de Gouyon, rapporteur.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 18 juin 1957, à dix heures trente (local n° C. 16), Palais de l'Union française:

I. — Audition de M. Paul M. Henry, secrétaire général de la commission de coopération technique pour l'Afrique au Sud du Sahara, sur l'activité de cette commission.

II. — Questions diverses.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 18 juin 1957, à onze heures (local n° C. 21), Palais de l'Union française (réunion commune avec la commission des relations extérieures):

Audition de M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sur la demande d'avis (n° 319, session 1956-1957) concernant le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la communauté économique européenne et ses annexes; 2° le traité instituant la communauté européenne de l'énergie atomique; 3° la convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

La commission des affaires financières se réunira le mardi 18 juin 1957, à onze heures (local n° C. 21), Palais de l'Union française (réunion commune avec la commission des relations extérieures):

Audition de M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sur la demande d'avis (n° 319, session 1956-1957) sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier:

1° Le traité instituant la communauté économique européenne et ses annexes;

2° Le traité instituant la communauté européenne de l'énergie atomique;

3° La convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

La commission des affaires financières se réunira le mercredi 19 juin 1957, à quinze heures (local n° C. 18), Palais de l'Union française:

I. — Examen de la proposition de résolution (n° 333, session 1956-1957) tendant à inviter l'Assemblée de l'Union française à désigner une mission d'information en Guyane pour y vérifier la façon dont ont été distribués les fonds mis à la disposition de ce département pour son expansion économique et l'amélioration du niveau de vie de ses populations.

Audition de MM. Bardon, inspecteur général de l'administration (ministère de l'intérieur), et Jacques Duhamel, commissaire général au plan (affaires économiques), sur la mission qu'ils ont récemment accomplie en Guyane.

II. — Questions diverses.

La commission des affaires financières se réunira le jeudi 20 juin 1957, à dix heures (local n° C. 18), palais de l'Union française:

I. — Examen de la proposition de résolution (n° 333, session 1956-1957) tendant à inviter l'Assemblée de l'Union française à désigner une mission d'information en Guyane pour y vérifier la façon dont ont été distribués les fonds mis à la disposition de ce département pour son expansion économique et l'amélioration du niveau de vie de ses populations:

a) Audition de M. Peltier, inspecteur général des ponts et chaussées;

b) Audition de M. Postel-Vinay, directeur général de la caisse centrale de la France d'outre-mer.

II. — Questions diverses.

La commission des affaires sociales se réunira le mardi 18 juin 1957, en commun avec la commission des relations extérieures, à onze heures (local n° C. 21), palais de l'Union française:

Audition de M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sur la demande d'avis (n° 319, session 1956-1957) concernant le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la communauté économique européenne et ses annexes; 2° le traité instituant la communauté européenne de l'énergie atomique; 3° la convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

La commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts se réunira le mardi 18 juin 1957, à dix heures (local n° C. 18), palais de l'Union française:

I. — Demande d'avis (n° 12, session 1955-1956) relative à l'exploitation des forêts d'outre-mer. — Nomination d'un nouveau rapporteur; échange de vues.

II. — Demande d'avis (n° 319, session 1956-1957) relative à la ratification du traité instituant la communauté économique européenne. Avis de M. Georges Monnet; discussion.

III. — Questions diverses.

La commission de comptabilité se réunira le jeudi 20 juin 1957, à dix heures (local n° C. 1), palais de l'Union française.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mardi 18 juin 1957, en commun avec la commission des relations extérieures, à onze heures (local n° C. 21), palais de l'Union française:

Audition de M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sur la demande d'avis (n° 319, session 1956-1957) concernant le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la communauté économique européenne et ses annexes; 2° le traité instituant la communauté européenne de l'énergie atomique; 3° la convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 19 juin 1957, à neuf heures trente (local n° C 21), palais de l'Union française:

I. — Etude de la demande d'avis (n° 319, session 1956-1957) en ce qui concerne le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique:

a) Audition de M. Monin, contrôleur de l'armée.

b) Examen du projet de rapport pour avis de M. Reyt.

II. — Questions diverses.

La commission de politique générale se réunira le mardi 18 juin 1957, à onze heures (local n° C 21), palais de l'Union française (réunion commune avec la commission des relations extérieures):

Audition de M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sur la demande d'avis (n° 319, session 1956-1957) concernant le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier:

1° Le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes;

2° Le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique;

3° La convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

La commission de politique générale se réunira le mercredi 19 juin 1957, à dix-sept heures (local n° C 21), palais de l'Union française:

Explications de vote et vote sur le rapport pour avis fait par M. Boisdon sur la demande d'avis (n° 319, session 1956-1957) concernant le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier:

1° Le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes;

2° Le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique;

3° La convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

La commission des relations extérieures se réunira le mardi 18 juin 1957, à onze heures (local n° C 21), palais de l'Union française:

Audition de M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sur la demande d'avis (n° 319, session 1956-1957) sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes; 2° le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique; 3° la convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Lundi 17 *juin* 1957.

Quinze heures.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Rapport semestriel de conjoncture et examen des comptes de la nation pour 1956 et du projet de budget économique pour 1957:

Examen du projet de rapport et de l'avant-projet d'avis présentés par M. Malterre.

Adoption du projet de rapport présenté par M. Dumontier.

Mardi 18 *juin* 1957.

Dix heures.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etude des principes directeurs d'une réforme des budgets locaux;

Audition d'un représentant de l'association des maires de France.

Dix heures quinze.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Revalorisation provisionnelle des prestations familiales:

Examen de la réponse du bureau à la demande de saisine de la commission.

Quinze heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Réponse à la demande d'avis formulée par la commission des finances, du crédit et de la fiscalité sur le problème de la copropriété.

Loyer des logements anciens:

Suite de l'examen de l'avant-projet d'avis présenté par M. Houist.

Mercredi 19 *juin* 1957.

Seize heures trente.

COMMISSION DES ÉCONOMIES RÉGIONALES

Ordre du jour.

Problème de l'aménagement de la région parisienne:

Audition de M. Sudreau, commissaire à la construction et à l'urbanisme pour la région parisienne.

Jeudi 20 *juin* 1957.

Dix heures quinze.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Rapport semestriel de conjoncture et examen des comptes de la nation pour 1956 et du projet de budget économique pour 1957:

Adoption du projet de rapport et de l'avant-projet d'avis présentés par M. Malterre.

Huit heures trente.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Situation des investissements énergétiques: examen d'une note présentée par M. Feriet.

Etablissement du programme de travail de la commission.

Questions diverses.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Ordre du jour.

Suite de l'étude de la sauvegarde et de la modernisation de l'exploitation agricole française à structure familiale:

Audition de M. Klatzmann, administrateur à l'I. N. S. E. E.

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce (code général des impôts, art. 862, et annexe IV, art. 71 à 93; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934, 18 octobre 1935 et 4 février 1950).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS DE MAI 1957

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres	Numéros				
		I. — *Type C de la Société des machines Havas.*			
H.	0573	Société anonyme Editions techniques, 18, rue Séguier, à Paris. (Usage: 124, rue de Rivoli, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 999,90 F.	7 mai 1957.	Remplace la machine H. M. n° 1389.
H.	0757	Société à responsabilité limitée Streichenberger, 21, quai de Tilsitt, à Lyon (Rhône).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	10 mai 1957.	
		II. — *Type M de la Société des machines Havas.*			
H. M.	1305	Société anonyme dite Société des huiles Polaroil, 14 et 16, rue Pierre-Brossolette, à Issoudun (Indre).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	1395	Société anonyme Usines de la Seigneurie, 3, rue Meissonier, à Pantin (Seine).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	9 mai 1957.	
H. M.	1468	Société à responsabilité limitée A. Leroux et C°, 74, rue François-Herbo, à Orchies (Nord).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	10 mai 1957.	Remplace la machine à timbrer H. E. n° 414.
H. M.	1495	M. Henri Bonhomme, entrepreneur de transports, rue Rochebrune, à Vienne (Isère).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	10 mai 1957.	Remplace la machine à timbrer H. E. n° 527.
H. M.	1498	Société anonyme dite Société industrielle de lunetterie, 61, rue Beaubourg, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	27 mai 1957.	
H. M.	1499	Société à responsabilité limitée Etablissements Astrale (Les Fils de L. Pourny), 4, rue du Cloître, à Reims (Marne).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	1506	Société à responsabilité limitée Union commerciale champenoise, 27, rue de Vesles, à Reims (Marne).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	1519	Société anonyme Injectaplastic, rue des Abattoirs, à Oyonnax (Ain).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	10 mai 1957.	Remplace la machine à timbrer H. E. n° 522.
H. M.	1529	Société à responsabilité limitée L. Duval-Lemonnier, 10, rue Saint-Côme, à Carentan (Manche).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	10 mai 1957.	Remplace la machine à timbrer H. E. n° 659.
H. M.	1546	Société anonyme Mac Douglas, 9, rue d'Alexandrie, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	29 mai 1957.	
H. M.	1547	Société anonyme Usines métallurgiques de literie, 39, boulevard Ornano, à Saint-Denis (Seine).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	24 mai 1957.	Remplace la machine H. E. n° 307.
H. M.	1576	Société à responsabilité limitée Etablissements R. Gravereaux, 40, rue de Paris, à Boulogne-Billancourt.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	22 mai 1957.	Remplace la machine H. M. n° 592.
H. M.	1579	Société en nom collectif Besse-Catelin et Hego, 38, rue du Louvre, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	27 mai 1957.	Remplace la machine H. M. n° 232.
H. M.	1588	Société anonyme Lille-Bonnières et Colombes, 10-12, rue de Calais, à Paris. (Usage: 19, rue de Calais, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	29 mai 1957.	Remplace la machine H. M. n° 303.
H. M.	1596	Société anonyme Fromageries Ch. Gervais, 11, rue de Prony, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	29 mai 1957.	Remplace la machine H. M. n° 244.
H. M.	1607	Société anonyme Aux Forges de Vulcain, 3, rue Saint-Denis, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	29 mai 1957.	Remplace la machine H. M. n° 762.
H. M.	2040	Société anonyme Manufacture française de caoutchouc Oyhenart, rue de Doyat, à Cusset (Allier).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	2060	Société anonyme La Laveuse française, 146 *bis*, rue Auguste-Poilé, à Hanbourdin (Nord). Usage. 236, rue Sadi-Carnot, même ville.)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	

EMPREINTES Lettres.	EMPREINTES Numéros.	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
H. M.	2102	Société anonyme Etablissements Louis Royanez fils, 20, avenue Thiers, à Romans (Drôme).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	Remplace la machine H. A. n° 496.
H. M.	2121	Société en commandite par actions Chaux et Ciments Valette Viallard (Valette-Viallard frères et Cie), à Cruas (Ardèche).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	2122	Société à responsabilité limitée Etablissements métallurgiques L. Gauchon et ses fils, à Boën-sur-Lignon (Loire).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	2133	Société anonyme Loiret et Haentjens, 33, quai Valin, à la Rochelle (Charente-Maritime).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	2151	Société anonyme du dépôt du Micheville, boulevard Félix-Faure, 85, à Aubervilliers (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	8 mai 1957.	
H. M.	2160	Société à responsabilité limitée dite « Société auxiliaire d'équipement », 38, avenue Victor-Hugo, à Dijon (Côte-d'Or).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	2161	Société anonyme dite « Société d'exploitation des établissements Marcel Caillot », 10, rue Eugène-Gilbert, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	2164	Société à responsabilité limitée Etablissements A. Pauporlé, 6, rue Jules-Massenet, au Coteau (Loire).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	2180	M. Dumas, propriétaire de l'entreprise Maison Dumas, à Pézenas (Hérault).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	2181	Société anonyme dite « Société lorraine de produits alimentaires (Solpa) », 43, rue Georges-Clemenceau, à Homécourt (Meurthe-et-Moselle).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	2183	Société anonyme Compagnie industrielle Savoie Acheson, 12, rue du Général-Foy, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	2201	Société anonyme Bondet et Roux, 22, rue des Petits-Champs, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mai 1957.	
H. M.	2204	Société anonyme Maison d'éditions J. Dupuis fils et Cie, 27, rue des Bois, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
H. M.	2210	Société à responsabilité limitée Société L. B. D. D., 29, rue du Chemin-Vert, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mai 1957.	
H. M.	2212	Société à responsabilité limitée Etablissements Moro, 78, rue des Archives, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mai 1957.	
H. M.	2213	Société en commandite par actions Boulanger et Cie, 4, rue du Vert-Bois, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mai 1957.	

III. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*

S. M.	0932	Société anonyme Etablissements Vestra, manufacture de vêtements, 61-65, route de Colmar, à Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	10 mai 1957.	
S. M.	0965	Société à responsabilité limitée Rechapage Tarnais, route de Terssac, à Albi (Tarn).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
S. M.	1017	Société à responsabilité limitée dite « Société Mariale », 22, la Canebière, à Marseille (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	10 mai 1957.	
S. M.	1020	Société en nom collectif dite « Société d'éclairage et d'équipement électrique et Cie », avenue de La Bourdonnais, 97, à Paris (Usage: quartier des Minimes, à Aix-en-Provence [Bouches-du-Rhône]).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	10 mai 1957.	
S. M.	1037	Société à responsabilité limitée Richier-Vente, matériel de travaux publics, 15, rue Galvani, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	6 mai 1957.	Remplace la machine S. M. n° 0262.
S. M.	1047	Société anonyme Union économique de Dunkerque, angle des rues du Collège et de Bourgogne (îlot 43), à Dunkerque (Nord).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 999 F.	10 mai 1957.	
S. M.	1048	Société anonyme Etablissements Caprilène, 2, rue de l'Espérance, à Calais (Pas-de-Calais).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	10 mai 1957.	
S. M.	1062	Société anonyme Maille de France, 10, rue du Bus, à Tourcoing (Nord).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
S. M.	1063	M. Daniel Garin, industriel, propriétaire de la fabrique de chaussures Chaussures Halgar, 12-14, boulevard Carnot, à Chalonnes (Maine-et-Loire).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	10 mai 1957.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
S. M.	1068	Société en commandite simple J. Houdart et Cie (A la Ville d'Elbeuf), 17, rue de l'Arbalète, à Reims (Marne).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	10 mai 1957.	
S. M.	1071	Société anonyme Stein et Roubaix, 24, rue Erlanger, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	10 mai 1957.	
S. M.	1076	Société à responsabilité limitée Degryse et Lesage, 6, rue Baptiste-Monnoyer, à Lille (Nord).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	10 mai 1957.	
S. M.	1078	Société à responsabilité limitée Manufacture de vêtements Le Rhin, 61, route de Colmar, à Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	10 mai 1957.	
S. M.	1081	Société anonyme Airborne, 18 à 26, rue Saint-Antoine, à Montreuil-sous-Bois (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	11 mai 1957.	
S. M.	1082	Société anonyme R. Twining et Cie, 10, rue Gaston-Paymal, à Clichy (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	16 mai 1957.	
		IV. — *Type N. H. de la Société des machines S. E. C. A. P.*			
N. H.	1135	Société anonyme dite « Société d'affrètements et de transports », 1, rue de Stockholm, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mai 1957.	
N. H.	1176	Société à responsabilité limitée Semalac, rue Camille-Desmoulins, 36, à Cachan (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	11 mai 1957.	
N. H.	1203	Société anonyme Scintex, 42 à 50, rue de l'Industrie, à Courbevoie (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 mai 1957.	
N. H.	1233	Société à responsabilité limitée G. Frisetti et R. Baralin, 14-16, rue de la Quarantaine, à Lyon (Rhône).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
N. H.	1245	Société à responsabilité limitée Meubles Rep, 123, rue Ambroise-Croizat, à Villejuif (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	24 mai 1957.	
N. H.	1248	Société anonyme Biscottes Labouchede, 33, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux (Gironde).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
N. H.	1275	Société anonyme Batignolles-Châtillon (Mécanique générale), 5, rue de Montessuy, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
N. H.	1286	Société anonyme nouvelle des établissements Soulier, 30, rue Proudhon, à la Plaine-Saint-Denis (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	24 mai 1957.	
N. H.	1293	Société à responsabilité limitée Bois blanc industriel, 123, rue Ambroise-Croizat, à Villejuif (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	9 mai 1957.	Remplace la machine N. H. n° 1027.
N. H.	1294	Société anonyme Office central des fabricants, 54, rue Louis-Blanc, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
N. H.	1296	Société à responsabilité limitée Luc Cortes, 27, rue de Maubeuge, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	
N. H.	1297	Société à responsabilité limitée Anciens Etablissements Pierre Gautnier, 41 *bis*, rue de Châteaudun, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mai 1957.	
N. H.	1298	Société à responsabilité limitée Laboratoires Expansience, 5, avenue de la Cigale, à Asnières (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	20 mai 1957.	
N. H.	1299	Société anonyme Compagnie des clous Au Soleil, 75, boulevard Richard-Lenoir, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mai 1957.	
N. H.	1300	Société anonyme Gilmarfer, 7 *ter*, cour des Petites-Ecuries, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mai 1957.	
N. H.	1302	Société anonyme Etablissements J. Miranda, 16, rue Oberkampf, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mai 1957.	
N. H.	1304	Société à responsabilité limitée Société d'isolation et de fournitures industrielles (I.S.O. F.I.), 156, rue de Paris, à Charenton (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	15 mai 1957.	
N. H.	1307	Société anonyme Jesco (Jesco-Imagerie), rue Chapon, 48, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	29 mai 1957.	
N. H.	1311	Société anonyme dite Société commerciale métallurgique, 17-19, rue Sedaine, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	29 mai 1957.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS DE MAI 1957

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
		I. — *Type A. de la Société des machines Havas.*			
H. A.	496	Société anonyme Etablissements Louis Royanez fils, 20, avenue Thiers, à Romans (Drôme).	Quittances et effets de commerce: 6 F.	10 mai 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 2162.
		II. — *Type C de la Société des machines Havas.*			
H.	0480	Société anonyme Codec, dite « Les Grandes Epiceries fines de France », 13, boulevard Bourdon, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	13 mai 1957.	Machine retirée le 9 avril 1957.
		III. — *Type E de la Société des machines Havas.*			
H. E.	307	Société anonyme Usines métallurgiques de literie, 39, boulevard Ornano, à Saint-Denis (Seine).	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	24 mai 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1547.
H. E.	414	Société à responsabilité limitée A. Leroux et C°, 74, rue François-Herbo, à Orchies (Nord).	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	10 mai 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1468.
H. E.	522	Société anonyme Injectaplastic, rue des Abattoirs, à Oyonnax (Ain).	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 99,90 F.	10 mai 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1519.
H. E.	527	M. Henri Bonhomme, entrepreneur de transports, rue Rochebrune, à Vienne (Isère).	Quittances et effets de commerce: 0,10 F à 99,90 F.	10 mai 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1495.
H. E.	659	Société à responsabilité limitée L. Duval-Lemonnier, 10, rue Saint-Côme, à Carentan (Manche).	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	10 mai 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1529.
		IV. — *Type M de la Société des machines Havas.*			
H. M.	113	Société à responsabilité limitée Unifabric Henri, 42, boulevard Beaumarchais, à Paris	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	7 mai 1957.	Machine retirée le 29 mars 1957.
H. M.	127	Société à responsabilité limitée Comptoir du linge de maison, 42, rue de Paradis, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	13 mai 1957.	Machine retirée le 19 février 1957.
H. M.	232	Société en nom collectif Besse-Catelin et Hugo, 38, rue du Louvre, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	27 mai 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1579.
H. M.	244	Société anonyme Fromageries Ch. Gervais, 11, rue de Prony, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	29 mai 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1596.
H. M.	303	Société anonyme Lille Bonnières et Colombes, 10-12, rue de Calais, à Paris. (Usage: 19, rue de Calais, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	29 mai 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1588.
H. M.	494	Société anonyme J. Visseaux, 103, rue La Fayette, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	21 mai 1957.	Machine retirée le 19 février 1957.
H. M.	592	Société à responsabilité limitée Etablissements R. Gravereaux, 40, rue de Paris, à Boulogne Billancourt (Seine).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	22 mai 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1576.
H. M.	645	Société à responsabilité limitée dite « Société d'édition des cahiers Fémina-Elle, 22, rue La Boétie, à Paris. (Usage: 100, rue de Réaumur, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	14 mai 1957.	Machine retirée le 19 février 1957.
H. M.	750	Société Piérot-Olry, 24-26, rue de la Duée, à Paris. (Usage: 31, rue du Buisson-Saint-Louis, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mai 1957.	Machine retirée le 31 août 1956.
H. M.	762	Société anonyme Aux Forges de Vulcain, 3, rue Saint-Denis, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	29 mai 1957.	Remplacée par la machine H. M. n° 1607.
H. M.	949	Société à responsabilité limitée dite «Société textile du Sud-Est, 3, rue Nozeran, à Montpellier (Hérault).	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 99,9 F.	29 mai 1957.	Machine retirée le 30 avril 1957.
H. M.	1124	Société anonyme dite « Société financière de crédit aux petits propriétaires de taxis (S. O. F. I. C. A. P.) », 35, rue Saint-Dominique, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	29 mai 1957.	Machine retirée le 5 février 1957.
H. M.	1331	Société à responsabilité limitée dite « Société auxiliaire d'équipement », 38, avenue Victor-Hugo, à Dijon (Côte-d'Or).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	10 mai 1957.	Machine non installée, autorisation rapportée.
H. M.	1334	Société à responsabilité limitée dite « Société d'alimentation moderne (S. A. M.) », 10, place Clichy, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mai 1957.	Machine retirée le 29 janvier 1957.
H. M.	1389	Société anonyme Editions techniques, 18, rue Séguier, à Paris. (Usage: 128, rue de Rivoli, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 0,1 F à 999,9 F.	7 mai 1957.	Remplacée par la machine H. n° 0573.
H. M.	1812	Société anonyme Union pour le financement de l'industrie cinématographique, 69, avenue de la Grande-Armée, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	20 mai 1957.	Machine retirée le 1er mars 1957.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.				
		V. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. M.	0205	Société anonyme Manufacture française de lampes électriques Zenith, quartier des Minimes, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	10 mai 1957.	
S. M.	0262	Société à responsabilité limitée Richier-Vente, matériel de travaux publics, 15, rue Galvani, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	6 mai 1957.	Remplacée par la machine S. M. n° 1037.
S. M.	0369	Société à responsabilité limitée Etablissements Prelivère, 33, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	7 mai 1957.	Machine retirée le 14 mars 1957.
S. M.	0375	Société à responsabilité limitée Henbertex, 15, rue Ferdinand-Duval, à Paris. (Usage: 116, rue du Faubourg-Poissonnière, à Paris.)	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	6 mai 1957.	Machine retirée le 24 avril 1957.
S. M.	0668	Société à responsabilité limitée dite « Société d'études et de construction électrique et mécanique (S. E. C. E. M.) », 20, rue de la Pierre-Levée, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 9 F.	7 mai 1957.	Machine retirée le 21 février 1957.
		VI. — *Type S. U. de la Société des machines S. A. T. A. S.*			
S. U.	223	Société anonyme dite « Société d'exploitation des Etablissements Darrasse frères », 13, rue Pavée, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 6 F.	6 mai 1957.	Machine retirée le 17 janvier 1957.
S. U.	257	M. Marcel Charbonnier, propriétaire des Etablissements Marcel Charbonnier, 11, rue Portefoin, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 6 F.	13 mai 1957.	Machine retirée le 7 février 1957.
S. U.	415	Société à responsabilité limitée Tissus Perrot et Cie, 38, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon (Rhône).	Quittances et effets de commerce: 6 F.	29 mai 1957.	Machine retirée le 26 décembre 1956.
		VII. — *Type N. H. de la Société des machines S. E. C. A. P.*			
N. H.	1016	Société anonyme Jurisprudence générale Dalloz, 11, rue Soufflot, à Paris.	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	14 mai 1957.	Machine retirée le 6 mars 1957.
N. H.	1027	Société à responsabilité limitée Bois blanc industriel, 123, rue Ambroise-Croizat, à Villejuif (Seine).	Quittances et effets de commerce: 6 F.	9 mai 1957.	Remplacée par la machine N. H. n° 1293.
N. H.	1171	M. Pellegrinelli (M. D. C., Couture), 37, rue La Fayette, à Toulouse (Haute-Garonne).	Quittances et effets de commerce: 1 F à 99 F.	29 mai 1957.	Machine non installée, autorisation rapportée.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 14 juin 1957		Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 14 juin 1957	
350 ..	États-Unis	1 $ U.S.A	350 .. (1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..	56 153	Italie	100 lire	56 009	55 59	56 43	56 18	56 17
367 ..	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	367 30	367 20	4924 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4926 50	4926 ..
163 10	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..	9238 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9243 ..	9240 50
2802 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	2796 ..	.... ..	6600 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6413 ..	6811 50
8396 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 73	8271 ..	8395 ..	8396 ..	.... ..	8048 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8050 50	8048 50
1356 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1336 25	.... ..	1007 ..	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
700 10	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	700 30	700 15	1215 ..	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 25	1226 30	1213 50	1212 50
5069 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5 05 25	5072 ..	.... ..	4897 50	Tchécoslovaquie	100 krs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
982 70	Gde-Bretagne ...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	984 30	984 15	117 40	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 40	.... ..

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200	Zone C. F. P..... 100 F C. F. P..... 850

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

LA PRECISION MODERNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 160.500.000 F
SIÈGE SOCIAL : 162, RUE SAINT-CHARLES, A PARIS
Registre du commerce : Seine n° 54-B 9379.

Obligations 6 0/0 1955.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 232 obligations sorties au deuxième tirage du 31 mai 1957 et remboursables à partir du 1er juillet 1957, à raison de 10.560 F, coupons du 1er juillet 1958 et suivants attachés ;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

Le remboursement aura lieu aux caisses des établissements ci-après :

Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, à Paris, et 23, rue Neuve, à Lyon ;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et dans ses succursales et agences.

NOTA. — Les nombres portés en regard de ces numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
1.828 à 2.059	57	4.130 à 4.134	56
4.105 à 4.108	56	4.215 à 4.224	56
4.119	56	4.324	56

Société des Grands Magasins « Au Printemps »

LAGUIONIE ET Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 3.600.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 64, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (9e)
R. C. : Seine n° 55-B 7502.

Obligations 5 3/4 0/0 1955 *de* 10.000 F
à intérêt et primé variables.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 31 mai 1957 et remboursables à partir du 1er juillet 1957 ;

Des obligations amorties au tirage du 1er juin 1956 parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	TAUX de remboursement.
		Francs.
14.215 à 15.266	56	10.415
46.135 à 47.355	57	10.472

ATELIERS G. S. P.

GUILLEMIN, SERGOT ET PEGARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 520.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 138, BOULEVARD DE VERDUN, A COURBEVOIE (SEINE)
Registre du commerce : Seine n° 57-B 4953.

Avis aux porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 1943.

La société, faisant usage de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a décidé de rembourser par anticipation à la date du 15 juillet 1957 la totalité de ses obligations 4 1/4 0/0 1943 restant en circulation.

Ces obligations seront, en conséquence, remboursables mais jusqu'au 15 juillet 1962, date d'expiration de la prescription quinquennale, au prix de 2.015 F représentant la valeur nominale de 2.000 F augmentée des intérêts courus du 15 mai 1957 au 15 juillet 1957 inclus.

A partir du 15 juillet 1962, le prix de remboursement sera de 2.000 F.

Elles devront être présentées, coupons n° 25 et suivants attachés, aux guichets des établissements suivants et dans leurs succursales et agences :

Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris ;
Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris.

Le montant des coupons manquants sera déduit du capital à rembourser.

Le conseil d'administration.

CONCESSIONS DIVERSES

Ministère de l'industrie et du commerce.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches de minerai de fer

Par pétition en date du 15 avril 1957, M. Condevaux (John-François), agissant en qualité de président directeur général de la Société des mines de fer de Segré, 25, rue de Clichy, à Paris, sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherches de minerai de fer portant sur le territoire des communes de Montguillon, Saint-Martin-du-Bois, la Jaille-Yvon, Aviré, Saint-Sauveur-de-Flée, la Ferrière-de-Flée, l'Hôtellerie-de-Flée, Chatelais, Segré, arrondissement de Segré, département de Maine-et-Loire, et Saint-Quentin, arrondissement de Château-Gontier, département de la Mayenne.

Ce permis serait valable à l'intérieur d'un périmètre défini ainsi qu'il suit :

a) Au Nord, une ligne droite joignant le point D, borne hectométrique de 32,7 km sur la route d'Angers à Laval par le Lion d'Angers, commune de la Jaille-Yvon, au point C, angle Nord-Est de la ferme de la Prise, commune de Chatelais ;

b) A l'Ouest, une ligne droite joignant le point C précédent au point B, angle Nord-Ouest de la ferme de Clais, commune de l'Hôtellerie-de-Flée ;

c) Au Sud, une ligne brisée joignant le point B défini ci-dessus au point A, angle Nord-Ouest de la ferme de l'Aurière, commune de l'Hôtellerie-de-Flée, ledit point A au point G, angle Sud-Est de la ferme de Chanteloup, commune de la Ferrière-de-Flée et ledit point G, angle Nord-Ouest de la ferme de la Basse-Chaussée, commune de Segré ;

d) Au Sud encore, une ligne droite joignant le point F précédent au point E, angle Nord-Est du château de la Lizière, commune de Saint-Martin-du-Bois ;

e) A l'Est, une ligne droite joignant le point E précédent au point D de départ.

Les points A, B, F, G de ce périmètre correspondent aux points de même nom de la concession de la Ferrière-de-Flée. Les points D et E de ce périmètre correspondent respectivement aux points A et F de la concession de la Jaille-Yvon.

Le périmètre ci-dessus délimité renferme une étendue superficielle de 5.257 hectares.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, une enquête sur cette demande sera ouverte du 24 juin 1957 au 24 juillet 1957.

Pendant toute la durée de l'enquête, la demande et ses annexes resteront déposées dans les préfectures de Maine-et-Loire et de la Mayenne, où le public pourra en prendre connaissance.

Les observations seront, soit consignées par leurs auteurs sur les registres ouverts à cet effet dans chaque préfecture intéressée, soit adressées, par lettre recommandée, à chaque préfet intéressé par ces observations.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs à chaque préfet intéressé par ces oppositions avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 24 juillet 1957.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être déposées avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 8 août 1957, dans les conditions suivantes :

L'original sur timbre avec ses annexes et une copie, au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, direction des mines (1er bureau), 99, rue de Grenelle, Paris (7e) ;

Une copie au préfet de chaque département sur lequel porte le permis sollicité.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront, en outre, être notifiées par leurs auteurs au président directeur général de la Société des mines de fer de Segré, 25, rue de Clichy, à Paris (9e), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis, ou à défaut le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé :

Si l'opposition ou la concurrence porte sur un seul département : au préfet du département intéressé par cette opposition ou cette concurrence ;

Si l'opposition ou la concurrence porte sur plusieurs départements : au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce, direction des mines, 99, rue de Grenelle, Paris (7e).

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

EVALUATION D'OFFICE

des bases d'imposition d'un contribuable à la suite d'opposition à un contrôle fiscal.

(Application de l'article 91 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956.)

Le 3 octobre 1956, à neuf heures, une vérification des déclarations souscrites par M. Matigot (René), garagiste, 28, rue Gambetta, à Sarlat (Dordogne), en matière de taxe proportionnelle (bénéfices industriels et commerciaux), n'a pu avoir lieu.

En conséquence, l'administration fiscale a dû appliquer à M. Matigot (René) les dispositions du paragraphe III A de la loi du 2 avril 1955 et procéder à une évaluation d'office de ses bases d'imposition.

Le bénéfice net primitif de M. Matigot (René) s'élevait à :

1.018.000 F pour l'année 1952 ;
1.195.000 F pour l'année 1953 ;
1.042.000 F pour l'année 1954 ;
1.060.000 F pour l'année 1955.

Ces chiffres ont été respectivement portés par l'administration à :

2.000.000 F pour l'année 1952 ;
2.100.000 F pour l'année 1953 ;
2.100.000 F pour l'année 1954 ;
2.400.000 F pour l'année 1955.

L'imposition à la charge du contribuable a été élevée en conséquence de :

183.240 F à 360.000 F pour l'année 1952 ;
215.100 F à 378.000 F pour l'année 1953 ;
148.560 F à 339.000 F pour l'année 1954 ;
166.980 F à 432.300 F pour l'année 1955.

Les pénalités encourues s'élèvent à 898.900 F.

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 3 juin 1957, le président du tribunal de première instance de Strasbourg a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Heydiri (Auguste), demeurant à Berlin, de nationalité allemande, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne de son directeur départemental, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

AVIS DIVERS

Association de sécurité des professions artisanales, industrielles, libérales, agricoles et commerciales, dite « A. S. A. C. »

L'assemblée générale annuelle de cette association, dont le siège est passage des Princes, à Paris, se tiendra le 27 juin 1957, à dix heures trente, 87, rue de Richelieu, à Paris.

ORDRE DU JOUR

Rapports moral et financier ;
Election de nouveaux administrateurs.

Cette insertion tient lieu de convocation.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

15 mai 1957. Déclaration à la préfecture de police. **L'Aide aux enfants d'Aubervilliers.** But : venir en aide, sur le plan matériel et moral, aux enfants des familles nécessiteuses d'Aubervilliers. Siège social : 16, rue Danielle-Casanova, Aubervilliers.

15 mai 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Société de parents d'élèves de l'école de Roussines.** But : veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque ; étudier et réaliser toute organisation post ou périscolaire et camp ou colonie de vacances pour les élèves. Siège social : école publique de Roussines (Charente).

15 mai 1957. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Club artistique de la coiffure du Tarn.** But : orienter les coiffeurs vers le goût artistique et élever constamment leurs connaissances générales sur l'art de la coiffure. Siège social : chambre des métiers, 48, avenue de Millau, Albi.

15 mai 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Sporting-Club savignien.** But : pratiquer et diffuser tous les sports et activités physiques dans la région. Siège social : mairie de Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

15 mai 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des combattants, prisonniers de guerre et déportés résistants en Allemagne.** But : maintenir et développer les contacts entre les combattants, prisonniers de guerre et déportés résistants résidant en Allemagne, dans un esprit d'union, de solidarité et de sympathie des camps ; venir en aide aux familles des prisonniers et déportés décédés en captivité ou en internement ou des suites de leur captivité ou de leur internement. Siège social : 46, rue Copernic, Paris.

15 mai 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Amicale des rappelés du Creusot.** But : entraide des rappelés et appelés mobilisés en Afrique française du Nord et aide à leur famille. Siège social : café Lion de Belfort, le Creusot (Saône-et-Loire).

16 mai 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement ornithologique montmartrois.** But : protection des oiseaux. Siège social : 137, rue Damrémont, Paris.

17 mai 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association des œuvres sociales de l'Union des femmes françaises du 13e arrondissement.** But : secourir l'enfance malheureuse. Siège social : 163, boulevard de l'Hôpital, Paris.

29 mai 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association européenne des ingénieurs, cadres et techniciens de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, des établissements de crédit, des services publics et sociaux.** But : développer chez ses membres l'estime pour tout être humain en général et pour nos voisins européens en particulier ; soutenir toutes les initiatives gouvernementales, intergouvernementales ou privées, tendant à développer les relations des pays européens et de leurs habitants, à réaliser la communauté européenne en tant qu'union de nations librement associées dans un cadre réellement démocratique, pour la mise en commun du patrimoine culturel, social et technique de ces nations. Siège social : 11, rue de Milan, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.